

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**LE CONFLIT ETHNIQUE : L'IMPACT D'UN FLEAU SUR LE
DÉVELOPPEMENT**

ESSAI

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

**Comme exigence partielle du programme Maîtrise en sciences sociales
du développement**

Concentration développement international

PAR

MACKY DIARRA

OCTOBRE, 2019

Avant-propos et Remerciements

Bien qu'il soit visible un peu partout, le conflit ethnique est un fléau récurrent dans les pays en voie de développement. Des peuples vivant sur un même territoire qui s'affrontent et qui s'entretuent font parfois la une des médias. Pourquoi une population a-t-elle du mal à vivre en cohésion ? C'est la question que nous nous sommes posée à la lecture d'un article de journal, d'où l'émergence de la dimension ethnique des conflits. On a voulu comprendre les causes de ces conflits, mais aussi, et surtout l'impact de ses conflits sur le développement des populations victimes, le développement étant devenu un « but universel ».

Pour des raisons pratiques et personnelles, la rédaction de cet essai a été faite sur une session tout en veillant à la réussite des derniers cours du programme. De ce fait, ce travail de recherche a été assez laborieux. C'est donc la raison pour laquelle j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à sa réalisation.

Tout d'abord, je remercie mon directeur de recherche, monsieur Aimé-Jules Bizimana, pour avoir accepté de travailler avec moi, pour son aide, pour le temps qu'il m'a consacré et pour ses conseils avisés. Ensuite, je remercie tous les professeurs et professeures que j'ai pu côtoyer lors de mon parcours universitaire et grâce à qui j'ai pu accumuler des connaissances qui m'ont servi pour ce rapport. Pour finir, je remercie ma famille, notamment mes parents, car mon cheminement universitaire, semé d'embûches, n'aurait pas été le même sans leur soutien.

Résumé

Depuis la fin des grandes guerres, la mondialisation contribue à accentuer une concurrence mondiale face à une quête de richesse, de croissance, de progrès. La division du monde en deux pôles distincts, d'un côté les pays « riches » et de l'autre les pays « pauvres », favorise l'émergence de nouveaux conflits, notamment les conflits ethniques.

Malgré l'existence de différents types de conflits, ceux-ci sont la plupart du temps liés à des causes similaires. Celles-ci peuvent être historiques, économiques, socioculturelles ou politiques, on peut ainsi donner l'exemple du Rwanda, de la Côte d'Ivoire ou encore de l'Éthiopie qui sont des pays qui ont connu ou connaissent des conflits ethniques encore aujourd'hui.

Quand bien même des solutions existent, notamment par le biais d'organismes, les conséquences de ce phénomène sont tout de même dramatiques. Ce sont ces conséquences qu'on a décidé de mettre en avant dans notre travail de recherche. De ce fait, le but de notre travail est de tenter d'établir un lien entre les conflits ethniques et le développement. Au-delà des pertes de vies humaines, on cherche à comprendre dans quelle mesure les conflits affectent le bien-être des populations, leur développement social, et ce, principalement dans les pays en développement.

Grâce à l'utilisation d'une méthode de recherche qualitative axée sur l'analyse de contenu de données secondaires, notre travail de recherche a montré que les conflits avaient un impact négatif sur le développement des individus. Ceci dit, il a également apporté un éclairage sur la difficulté à mettre un terme à un conflit, en effet, certains en tirent profit, il est donc dans leur intérêt à ce que les conflits se perpétuent. Un éclairage qui a permis de faire surgir certaines pistes de réflexion, la question de bonne gouvernance en outre.

Table des matières

Avant-propos et remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Table des matières.....	iv
Sigles et acronymes.....	v
1. Introduction.....	1
1.1. Quelques définitions.....	6
2. Problématique.....	8
2.1. Quelques études de cas.....	8
2.2. Les types de conflits.....	10
2.3. Les causes de conflits ethniques.....	12
2.4. La résolution des conflits ethniques.....	24
3. Cadre conceptuel.....	27
4. Cadre méthodologique.....	38
4.1. Type de recherche.....	38
4.2. Technique de recherche.....	39
4.3. L'échantillon.....	39
4.4. Stratégie de recherche.....	40
4.5. Type de données.....	40
5. Analyse et interprétation.....	41
5.1. Conflit et sécurité.....	41
5.2. Conflit et santé.....	47
5.3. Conflit et éducation.....	50
5.4. Des profits dans le conflit.....	54
6. Conclusion.....	56
Bibliographie.....	62

Sigles et acronymes

CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNRTL	Centre National de Ressources Textuelles et Linguistiques
DFID	Département de la Coopération Internationale Britannique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat aux réfugiés
IFE	Institut français de l'éducation
INSPQ	Institut national de la santé publique du Québec
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Organisation des Nations unies pour l'enfance

1. Introduction

Depuis le 20^e siècle, notamment après les deux Guerres mondiales et l'obtention de l'indépendance de certains pays, l'idée de progrès fait son apparition. Par progrès, nous entendons le fait que toute société doit progresser. C'est le fait de passer d'une ère à une autre, en l'occurrence, d'une société dite traditionnelle à une société moderne. Grâce à l'innovation technologique et à son utilisation, certains pays tels que l'Angleterre sont parvenus à « tirer leur épingle du jeu » et à favoriser leur économie. Comme l'indique Shanin (1997) dans son texte intitulé *L'idée de progrès*, la science est alors au cœur de cette conception de progrès. C'est une perception bien différente de l'époque médiévale, époque pendant laquelle tout était guidé par la seule volonté de Dieu.

Ainsi, les pays tentent, tant bien que mal, de se reconstruire et de rebâtir une économie décente. Dans cette même lignée, un fossé ne cesse de se creuser entre les pays, les termes « monde bipolaire », « tiers-monde », « pays du Nord », « pays du Sud », « pays développés », « pays sous-développés » ou encore « pays en voie de développement » émergent. En effet, au jour d'aujourd'hui, la majeure partie des pays luttent encore contre des problèmes d'ordre économique, politique et social, des difficultés qui peuvent entraîner une population ou une partie de celle-ci dans la pauvreté.

Comme en fait mention Legouté (2001) dans *Définir le développement : Historique et dimensions d'un concept plurivoque*, le terme « développement » qui est associé à cette idée d'évolution, de progrès se généralise ainsi dans les années 70. Cette notion regroupe diverses dimensions, celles-ci peuvent être d'ordre économique, politique, social, culturel ou environnemental. Il faut savoir que le développement reste

une notion relative qui évolue en permanence. Elle est en constante conceptualisation du fait de la diversité des enjeux et des intérêts qui y sont reliés, d'autant plus qu'elle est associée aux lois du marché régies par la mondialisation (Legouté, 2001, p. 9-31).

De ce fait, les différentes définitions attribuées au concept de développement s'insèrent dans une pensée stratégique bien définie, et ce, dépendamment des points de vue des sociologues, des philosophes, des scientifiques et des objectifs des institutions qui y sont rattachées (Legouté, 2001, p. 26-29). Mais qu'est-ce que le développement ?

Dans *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*, Rist (2007) perçoit le phénomène de développement comme étant un processus, un mécanisme qui évolue dans le temps et qui donne lieu à de multiples interprétations, une notion relative qui est ancrée dans notre société. Une société qui est basée sur la mondialisation et qui met en interaction sur les marchés des individus ayant des intérêts divers et variés, ceux-ci créent alors un lien social qui est légitimé par le désir de progrès et de croissance. C'est un phénomène qui favorise la production capitaliste, la recherche du profit et la négligence, si ce n'est la destruction, du milieu naturel (Rist, 2007, p. 344-355).

La fin de la Guerre froide et l'effondrement du bloc soviétique marquent la fin de ces guerres monstrueuses entre États, de plus, les flux commerciaux et les flux migratoires s'intensifient. Des événements qui marquent l'accentuation de cette quête perpétuelle de développement dans la mesure où les populations prennent rapidement conscience de la nécessité d'atteindre le niveau de société moderne et de s'oublier en tant que société traditionnelle. Néanmoins, la fin de ces guerres entre États souligne un autre fléau, les conflits au sein des États. Comme nous pourrons le constater plus loin dans la rédaction

de cet essai, les diverses caractéristiques liées à ces conflits font partie intégrante des dimensions du développement dont nous avons pu faire mention plus haut.

Ainsi, le sujet sur lequel nous avons décidé d'effectuer la rédaction de notre essai est celui des conflits ethniques qu'il est facile de répertorier dans les pays en voie de développement. Nous avons décidé de nous intéresser aux conflits ethniques, car c'est un fléau qui nous intrigue particulièrement dans la mesure où nous voulons comprendre ce qui peut amener un même peuple, une même population à se détester ou à s'entretuer. Nous voulons connaître et comprendre les répercussions que ces conflits ont sur le quotidien des populations qui sont touchées. Ce choix a émergé d'un intérêt personnel, car étant originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest qui a connu ce phénomène, notamment dans les années 2000, nous nous sentons donc davantage concerné par ce sujet puisqu'il nous touche indirectement.

Nous avons décidé de nous intéresser aux pays en développement, car quand bien même des conflits ethniques existent dans les pays développés, il faut avouer qu'ils sont plus récurrents dans les pays moins avancés et contribuent à la pérennité de leur situation, s'ils n'en sont pas les conséquences. De plus, c'est un sujet qui est pas mal étudié ce qui montre l'importance du phénomène, d'autant plus qu'il est encore d'actualité. En effet, comme Emeline Wuilbercq (2018) en fait mention dans son article, l'Éthiopie doit faire face à de violents affrontements qui ont eu lieu et qui ont opposé deux groupes rivaux, les Gedeo et les Guji. Dans ces confrontations, plus de 200 personnes ont perdu la vie, près de 20 000 habitations ont été détruites et près d'un million d'Éthiopiens ont été déplacés (Wuilbercq, 2018, paragr. 2). Force est de constater que les conflits ethniques ont bel et bien un impact, notamment le nombre de blessés et de morts.

Cela étant dit, ces conflits ethniques ont des incidences qui ne se limitent pas qu'au nombre de blessés ou de morts, mais malheureusement les conséquences de ces conflits sont des aspects assez peu mis en avant, des aspects peu évoqués dans les diverses études qui ont été faites sur le sujet. Le développement international reste un domaine plutôt vaste qui regroupe divers aspects ou perspectives. Des migrations à la question de santé, en passant par l'environnement, les conflits ou encore la question de genre, le développement lie ainsi ces différents champs d'études.

De notre point de vue, l'objectif recherché du développement est de mieux comprendre les nouveaux enjeux et défis, que ceux-ci soient d'ordre politique, économique ou social. Mais également de mettre en place de nouvelles méthodes de développement et de nouvelles stratégies afin de permettre aux diverses sociétés d'atteindre un mode de vie convenable et plus décent, et ce, grâce à l'utilisation de différentes approches et théories. De ce fait, l'étude des conséquences des conflits ethniques permettra peut-être d'améliorer la compréhension de ce phénomène et d'apporter de nouvelles pistes de solutions pour tenter d'y remédier, ou du moins, de les atténuer. L'idée est de trouver des stratégies de résolutions nouvelles pour ainsi mieux l'appréhender.

À travers la rédaction de cet essai, le but recherché est de comprendre et d'expliquer quelles sont les conséquences, l'impact que les conflits ethniques peuvent avoir sur le développement de certains pays. Comme nous l'avons mentionné, mis à part le fait qu'il y ait des morts et des blessés, d'autres enjeux liés au bien-être de la population du pays concerné entrent en considération, il est question par exemple de santé, d'éducation ou encore de sécurité.

Cet essai sera donc divisé en plusieurs parties distinctes, la première partie sera consacrée à la problématique. Cette partie permettra de montrer que la littérature met en avant des études sur les types de conflits, mais également des études essentiellement axées sur les causes qui mènent à ce conflit ou encore les solutions proposées pour y remédier ou les atténuer, notamment grâce à l'intervention d'organisations ou d'institutions. En ce qui concerne les raisons du phénomène, les aspects économiques, socioculturels, historiques ou encore politiques entrent en ligne de compte. Par rapport aux solutions, il s'agit de l'utilisation de certaines méthodes perçues comme étant traditionnelles ou modernes. Nous construirons ainsi notre problématique à partir de ces données et en faisant remarquer le peu d'études sur les répercussions des conflits ethniques, en plus de faire mention des types de conflits qui existent, de quelques études de cas et de quelques définitions.

La seconde partie sera dédiée au cadre conceptuel, cette partie nous permettra de mettre en avant les différents concepts liés à notre sujet de recherche. Nous sélectionnerons une définition pour nos différents concepts après les avoir expliqués et donnés les différentes conceptions de ceux-ci qui proviennent principalement d'auteurs ou d'organismes.

La troisième partie sera consacrée au cadre méthodologique, dans cette partie, nous décrirons notre méthode de recherche utilisée, nous traiterons et justifierons notre choix concernant le type de recherche, la stratégie de recherche, la technique de recherche et les types de données. La quatrième partie traitera de l'analyse et de l'interprétation des résultats.

Pour finir, la conclusion synthétisera notre étude, nous effectuerons un rappel de la problématique et de la question de recherche, des éléments importants de notre méthodologie et de notre analyse. Nous tenterons également de déterminer des limites à notre recherche et de proposer quelques pistes de recherches.

1.1. Quelques définitions

Avant de poursuivre vers l'annonce de notre problématique, nous nous devons tout de même de définir quelques concepts que nous avons pu répertorier lors de notre revue de la littérature. Dans le but de contextualiser notre recherche et d'avoir un fil conducteur, nous avons décidé de sélectionner une définition pour chaque concept. En effet, les concepts sont perçus et interprétés de manière différente dépendamment des auteurs qui les définissent et de leur champ d'expertise. Nous justifierons notre choix des définitions plus loin dans notre cadre conceptuel.

Mais avant tout qu'est-ce qu'un concept ? Pour notre part, nous définirons un concept comme étant un mot ou un groupe de mots qui permet de définir, de représenter une certaine réalité. Plus précisément, selon Gordon Mace et François Pétry (2000, p. 27) dans *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, un concept est « une représentation abstraite d'une réalité observable ». Les concepts à définir sont les suivants : conflit, ethnie, développement social et état fragile.

Selon Hugon (2001, p. 152) dans *L'économie des conflits en Afrique*, les conflits « se caractérisent par des antagonismes et des oppositions entre agents collectifs pouvant aller jusqu'à la lutte armée. Ils peuvent prendre une forme armée et conduire à des violences militaires extrêmes (deadly conflict) ».

Éric Hobsbawm (1993, p. 52) dans *Qu'est-ce qu'un conflit ethnique*, qualifie d'ethnique

tout groupe qui, compris comme un tout, se différencie de façon permanente des autres groupes qui vivent ou interviennent sur un certain territoire; cette différence s'opère par le nom, par les caractéristiques qui sont censées le distinguer des autres, et, bien entendu, par les traits communs au membre du groupe, qu'ils soient réels ou seulement supposés tels.

Pour Avenel (2016, p. 119) dans *Le travail social au défi du développement social*, « le développement social renvoie avant tout à une stratégie de mobilisation et de mise en synergie des politiques sociales avec les politiques de droit commun (emploi, logement, éducation, culture, sport, transports...) dans une démarche intégrée ».

D'après Nay (2013, p. 141) dans *La théorie des « États fragiles » : un nouveau développementalisme politique ?* La notion d'État fragile renvoie aux

États qui n'ont pas la capacité ou la volonté politique de répondre aux besoins essentiels de leurs populations. Elle renvoie, de façon extensive, à tous les pays affaiblis par les guerres, les crises institutionnelles répétées ou la pauvreté extrême, dans lesquels les institutions de gouvernement ne sont plus capables de maintenir des conditions de stabilité politique et de développement suffisantes pour garantir la sécurité et le bien-être des populations.

Les différentes définitions qui ont été données ci-dessus permettent, d'une certaine manière, de caractériser et de comprendre la situation dans laquelle peuvent se retrouver certains pays en voie de développement vis-à-vis des conflits. L'existence de conflit entre les peuples peut avoir une influence sur les ressources nécessaires à un bon développement et mettre le pays en question dans une situation de fragilité.

2. Problématique

Pour l'élaboration de notre problématique, nous avons adopté une perspective, un angle sous lequel le fléau de conflit ethnique va être abordé. Nos recherches documentaires nous ont permis de rassembler plusieurs approches d'études concernant ce phénomène (Campenhoudt, Marquet, Quivy, 2017, p. 108). Nous avons établi un tour d'horizon, une description générale de l'état des connaissances concernant le sujet d'étude à partir de ce qui est indiqué dans la littérature, en l'occurrence, comme nous avons pu l'indiquer dans l'introduction, les types de conflits, les causes des conflits et les solutions aux conflits. Ainsi, nous tenterons de mettre en exergue les différents éléments qui caractérisent ce phénomène en établissant des liens entre eux en commençant par quelques études de cas (Mongeau, 2008, p. 50-54).

Le tout, en ayant toujours en tête la définition d'une problématique. Comme l'indique Jacques Chevrier dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* de Benoît Gauthier (2009, p. 54), une problématique peut être définie comme étant « un écart conscient que l'on veut combler entre ce que nous savons, jugé insatisfaisant, et ce que nous devrions savoir, jugé désirable ».

2.1. Quelques études de cas

Avant de poursuivre sur l'explication des divers types de conflits, il faut savoir que certaines études de cas ont été effectuées sur le sujet des conflits ethniques. Il y a notamment le conflit rwandais qui a eu lieu en 1994, qui a opposé les Hutu aux Tutsi et a causé près d'un million de morts (Tesfay, 2007). L'auteur de cette étude statistique a

voulu démontrer les liens que le recensement pouvait avoir ou non avec le génocide rwandais et l'impact de ces pratiques statistiques sur la civilisation rwandaise.

La conclusion de son étude lui a permis d'avancer que, effectivement, le recensement est un instrument qui permet de mettre en place certaines politiques qui pourraient améliorer la vie de certains Rwandais. Cet instrument a permis également l'élaboration d'une catégorisation ethnique rwandaise, les Hutu, les Tutsi et les Twa que nous connaissons aujourd'hui, une catégorisation qui a donc mené à un conflit ethnique (Tesfay, 2007, p. 89-96).

Il y a le conflit sénégal-mauritanien de 1989, un conflit qui a entraîné plusieurs centaines de morts et qui a provoqué le déplacement de plusieurs milliers de personnes (Sauriol, 2007). Le travail de cet auteur, grâce à une trame chronologique partant de la colonisation jusqu'à l'époque contemporaine, a permis de mettre en avant d'autres aspects des conflits ethniques mis à part la question d'appartenance. Des aspects que l'on retrouve notamment dans le conflit entre les agriculteurs sénégalais et les éleveurs mauritaniens que l'auteur étudie.

La conclusion de son travail nous amène à avoir des réflexions sur l'expansion du système capitaliste et sur la division du monde en États-nations, des éléments de réflexion qui pourraient être liés à l'expansion des conflits notamment dans les pays d'Afrique (Sauriol, 2007, p. 117-121).

Hormis ces deux études de cas présentées ci-dessus, il existe également des informations sur le conflit congolais. C'est un conflit qui a eu lieu dans les années 90, qui opposait plusieurs groupes armés et qui a fait près de cinq millions de morts, le conflit le plus meurtrier (Légaré-Tremblay, 2015). Dans cet article du journal *Le Devoir*, l'auteur

met l'accent sur les principaux acteurs du conflit, il y a les groupes rebelles, les milices, les réfugiés, les forces démocratiques et les groupes armés. Il fait également mention des intérêts et des revendications de ces différents groupes. Puis, il termine son article en parlant des méthodes employées pour mettre un terme à ce conflit (Légaré-Tremblay, 2015, paragr. 1-4).

Comme nous pouvons le constater, ces quelques écrits qui ont été recensés sur les conflits démontrent bien l'importance de ce phénomène. Ces écrits mettent en avant la variété des causes qui peuvent y être liées et tentent d'explorer certaines pistes, certaines solutions. Elles mettent également en avant le caractère meurtrier et identitaire des conflits dans la mesure où des groupes distincts sont amenés à s'affronter. Néanmoins, ces auteurs omettent la question de l'impact que ces conflits peuvent avoir sur les individus, plus précisément sur leur développement social.

2.2. Les types de conflits

La revue de la littérature nous a permis de déceler plusieurs types de conflits, Wallensteen et Axell (1993) parlent de trois catégories de conflits, la première est le conflit mineur armé qui cause le décès de moins de 25 personnes par an. La seconde est le conflit intermédiaire armé avec au moins 1000 personnes tuées pendant le conflit et avec au moins 25 individus tués pendant une année donnée. La troisième catégorie est la guerre qui est un conflit durant lequel au moins 1000 individus sont morts durant une année donnée. Ces catégories devant impliquer au moins deux gouvernements ou un gouvernement et un groupe armé (Geiser, 1998, p.4).

Les conflits interétatiques font également partie des types de conflit, ces conflits peuvent opposer deux ethnies différentes faisant partie de deux États différents, par exemple, l'ethnie des Bambaras au Mali opposées à l'ethnie des Mossis au Burkina Faso. En parallèle, il y a les conflits intraétatiques, ce sont des conflits qui opposent deux ethnies différentes, mais cette fois-ci, au sein d'un même État, par exemple, l'ethnie des Bété opposée à celle des Baoulé en Côte d'Ivoire (Geiser, 1998, p. 6-7).

Tranca (2007) fait mention des conflits ethniques qui existent sur le plan régional. Effectivement, il peut y avoir conflit pour des questions de territoire ou d'intérêts dans la mesure où s'observe des déplacements de population pour des raisons diverses, que ce soit pour des emplois, les guerres, les structures familiales, etc. Dans ces cas, la présence de violence peut porter atteinte à la stabilité régionale, si ce n'est internationale. Ça a été le cas du Congo qui a subi le déplacement des populations en provenance du Burundi et du Rwanda qui fuyaient les conflits (Tranca, 2007, p. 502).

Avec ces types de conflits existants, il est vrai que l'impact des conflits peut varier dépendamment de la portée et de la nature de ceux-ci. Notre recherche documentaire nous a permis de constater que les multiples écrits recensés traitaient, pour la majeure partie d'entre eux, des causes qui menaient aux conflits ethniques. Les causes de ces conflits ethniques rassemblent divers aspects qui sont les suivants : l'aspect historique, l'aspect socioculturel, l'aspect économique et l'aspect politique. Dans le but de donner un minimum de crédibilité à nos recherches, nous avons décidé de relier ces différents aspects à la pensée de quelques auteurs dont les points de vue divergent sur la question d'ethnie. Autant les types de conflits peuvent varier, autant les répercussions sur la population peuvent être diverses. L'aspect financier et matériel en fait partie.

2.3. Les causes de conflits ethniques

En ce qui concerne l'aspect historique, les conflits ethniques peuvent être le résultat d'un sentiment d'appartenance fort. Un sentiment d'appartenance qui peut mener à un certain racisme. Sonia Le Gouriellec (2017, paragr. 3) le mentionne dans son article intitulé « La lecture exclusivement ethnique des conflits en Afrique est fallacieuse » et tiré du journal *Le Monde*. D'après elle, « les Tutsis et les Hutus seraient destinés à s'affronter, et les massacres seraient le résultat d'une opposition raciste héréditaire et pratiquement constitutive de l'ADN des Rwandais, et plus largement, des Africains ».

La dimension coloniale reste également à considérer dans la mesure où les périodes précédant cette époque ne mettaient pas en scène des espaces divisés pouvant entraîner l'émergence de diverses civilisations avec des modes de vie et une culture différente. Il s'agit d'une époque caractérisée par des sociétés et des espaces plus ou moins unifiés. Citant Nnoli dans son mémoire intitulé *Comprendre les conflits dits « ethniques » : Le conflit sénégal-mauritanien de 1989*, Sauriol (2007, p. 23) mentionne que « ce serait principalement le colonialisme qui, à travers ses effets déstructurants/restructurants, aurait entraîné la compétition socio-économique entre les groupes sur une base ethnique ». L'arrivée du système capitaliste dans les pays africains avec pour but de produire, de commercer, d'échanger et de consommer, pousse ainsi les peuples à se regrouper selon leur culture, ce qui leur permet de s'identifier à un groupe, mais aussi de mieux s'entendre donc de mieux commercer et échanger. La société traditionnelle basée sur l'entraide est donc abandonnée au profit d'une société basée sur une évolution socio-économique et sur les intérêts des individus (Sauriol, 2007, p. 23-28).

Cette approche nous renvoie à l'idée de certains sociologues tels que Tönnies (2010) dans *Communauté et société : Catégories fondamentales de la sociologie pure* pour qui la société et la communauté représentent deux types de lien social, la société étant liée à la modernité et la communauté à la tradition. Ou encore Durkheim (1893) dans *La division du travail social* qui lui parle de solidarité organique et mécanique, dans ce cas, la communauté est caractérisée par le lien du sang, sur des rapports d'obligations, tandis que la société, elle, est caractérisée par des choix individuels axés sur des intérêts propres à chaque individu.

En prenant l'exemple du Rwanda dans son article intitulé *Rwanda : aux origines du génocide*, Chanda (2014, paragr. 8) confirme les propos énoncés ci-dessus en affirmant que

ce sont les puissances colonisatrices, les Allemands puis les Belges, nourris de la pensée de Gobineau sur l'inégalité des races, qui font des Tutsis et des Hutus deux groupes ethniques différents. Les colons privilégient les Tutsis, décrits comme des « Européens noirs » et jugés d'intelligence supérieure, au détriment des Hutus qualifiés de « Nègres bantous », réduits à leur condition d'agriculteurs. Les Tutsis étaient prioritaires dans l'accès aux écoles missionnaires et dans le recrutement pour les emplois administratifs.

Il est alors légitime de dire que l'influence occidentale a contribué à l'émergence des conflits ethniques. Le fait de mettre en avant une différence, de prétendre qu'un groupe est supérieur à un autre et de le favoriser entraîne forcément des tensions entre les deux groupes en question. Le groupe perçu comme étant inférieur est alors en quête perpétuelle d'explications, de réponses quant à l'expression d'une telle différence.

Cette influence occidentale nous renvoie à notre époque, une époque où les sociétés sont constamment en quête de modernisation. Un concept devenu universel, mais qui a tout de même favorisé l'émergence de deux pôles distincts, un monde bipolaire dans

lequel se distingue d'un côté les pays développés et de l'autre les pays considérés comme étant en voie de développement. Pour des auteurs tels qu'Easterly (2009) dans *Le fardeau de l'homme blanc : l'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres*, les pays avancés ont la « responsabilité », le « devoir » d'aider les pays les moins avancés à se développer, d'où la présence encore visible d'une influence occidentale.

Dans son étude intitulée *Le conflit rwandais : Origines, Développement et Stratégies de sortie*, Anastase Shyaka (s.d.), fait mention de l'hétérogénéité de la population. Avec des différences culturelles, confessionnelles, linguistiques ou même physiques, les sentiments d'appartenance à un groupe en particulier se renforcent davantage, et ce, sans parler de cette notion de « diviser pour mieux régner » instaurée par les colons comme nous avons pu le voir. Comme l'auteur l'indique, « dans le cas du Rwanda comme du Burundi, le sentiment de différence a été le fruit des constructions idéologiques et s'est appuyé sur des paramètres peu rationnels, mais fonctionnels : la taille, la grandeur et l'épaisseur des narines, la forme du visage, etc. » (Shyaka, s.d., p. 13-15).

La question du sentiment d'appartenance réapparaît avec Raczka (1996, p. 400-401) dans *Le conflit ethnique : sa nature et les moyens de sa prévention par la communauté internationale*, il explique que les griefs et les aspirations collectives créent automatiquement des identifications ethniques et contribuent à la mise en place d'un sentiment d'appartenance qui se renforcera au fil du temps. Ce renforcement peut mener à l'identification de groupe donc à la création sur le long terme de tensions voir de conflits.

Ceci dit, certains historiens tels que Michel Cahen cité par Salif Kàc (2012, p. 23) remettent en question cet aspect historique comme étant l'une des réelles causes de l'apparition des conflits ethniques, notamment le colonialisme, celui-ci affirme que l'ethnie est « une réalité subjective non délimitable, fruit d'un long processus historique. Les africains n'ont pas attendu le colonialisme pour ressentir des sentiments identitaires ».

Comme nous avons pu le voir, l'aspect historique rassemble essentiellement la dimension coloniale, la question d'hétérogénéité et le sentiment d'appartenance. Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons décidé de relier cet aspect historique à la pensée de trois auteurs, Hobsbawm et Easterly et Levine. Selon Éric Hobsbawm (1993, p. 51), « l'ethnicité ne caractérise pas des groupes humains, mais la façon dont ces groupes sont séparés, ou se démarquent les uns des autres », il y a encore ici la notion de différenciation et de délimitation de l'espace entre les groupes, des faits qui auraient fait leur apparition lors de la période coloniale comme nous l'avons indiqué plus haut.

Easterly et Levine (1997), quant à eux, considèrent que les conflits ethniques peuvent résulter d'un faible développement économique, lui-même dû à une trop grande hétérogénéité de la population et à son fractionnement (Bossuroy, 2006, p. 119). En effet, il est difficile de répondre aux attentes d'une population peu homogène dans la mesure où les besoins, les intérêts et les objectifs de chacun diffèrent si on tient compte du contexte de vie de chaque individu. Certains peuvent alors être mis en marge du développement, ce qui peut par la suite entraîner des revendications et des mouvements de population qui eux-mêmes peuvent, par la suite, mener au conflit.

L'aspect socioculturel est un aspect à considérer puisqu'il nous amène sur la dimension religieuse. Comme Kàc (2012) en fait mention dans son travail intitulé *La problématique des conflits en Afrique : le cas de la Somalie, de la Côte d'Ivoire et de la RDC*, la question religieuse en Afrique reste encore un problème. Le fait de croire en un « être supérieur » différent des autres ou d'avoir une croyance différente accentue la formation de groupes et l'hétérogénéité de la population.

Sur ce plan, la religion peut rapidement devenir un sujet, une source de conflit dans le sens où chacun veut imposer sa foi et veut se convaincre, mais surtout convaincre l'autre qu'elle est la meilleure. Comme l'auteur l'affirme avec l'exemple ivoirien, « l'origine de la crise ivoirienne de 2002 résulte d'une ancienne xénophobie entre les gens du Nord, à majorité musulmane et les gens du Sud à majorité chrétienne » (Kàc, 2012, p. 25).

Anastase Shyaka (s.d.), quant à lui, parle de conflit identitaire en donnant l'exemple du Rwanda. En effet, les populations n'étant pas homogènes, les modes de vie ou encore la barrière de la langue ont tendance à créer des animosités entre les groupes. L'auteur dit que « le conflit identitaire est donc un conflit, où s'affrontent des narcissismes collectifs. Il se cristallise sur base des appartenances ethniques et territoriales, linguistiques, confessionnelles et culturelles. » (Shyaka, s.d., p. 12). Les autres groupes ou ethnies sont ainsi considérés comme des menaces qui peuvent porter atteinte aux valeurs, à l'identité culturelle et à la sécurité, notamment économique, d'une ethnie en particulier.

Hobsbawm (1993) parle de l'immigration qui peut être un facteur qui contribue aux conflits ethniques. En effet, cette dimension peut aussi être un facteur dans la mesure où les flux migratoires de masse peuvent provoquer une forme de « ghettoïsation ». Un phénomène qui peut par la suite entraîner un certain territorialisme dans le sens où chacun veut s'approprier et défendre son « territoire » puisqu'une certaine identification ethnique s'y est créée, cela peut mener à des conflits si deux ethnies se rencontrent. L'auteur donne l'exemple des États-Unis, un pays type dans lequel des ghettos se sont formés au fil du temps, créant ainsi des zones, des territoires, des frontières entre les noirs et les latinos par exemple (Hobsbawm, 1993, p. 53). La France peut également servir d'exemple, un pays multiculturel dans lequel se trouve tout de même plusieurs quartiers de banlieues avec d'un côté une communauté maghrébine et de l'autre une communauté noire.

Au vu des différentes interprétations du mot ethnie des auteurs proposées par Sauriol (2007), nous pouvons donc dire que l'ethnie est un groupe qui diffère d'un autre du fait d'une caractéristique particulière ou alors c'est un groupe qui se caractérise par le sentiment d'appartenance, la similitude des mœurs et des pratiques qui lie ses membres. Comme nous avons pu le constater plus haut, l'aspect socioculturel intègre totalement le côté hétérogène d'une population qui peut créer des tensions entre les différents groupes. De ce fait, nous pouvons également associer cet aspect à la pensée d'Easterly et Levine qui reste la même, une division de la population, une trop grande hétérogénéité nuit à un bon développement puisque certains peuvent ne pas se sentir concernés et de ce fait revendiquer leurs droits (Bossuroy, 2006, p. 119).

L'aspect économique est la troisième cause de l'émergence des conflits ethniques, cette thèse est amenée notamment par Sonia Le Gouriellec (2017). En effet, le fait qu'il y ait des crises économiques dans certains pays peut favoriser l'émergence de conflits. Avec ces crises, certains n'ont plus d'accès ou peu d'accès aux ressources leur permettant de bien vivre, ou du moins de manière décente. Nous pouvons donner l'exemple des populations rurales qui n'ont plus accès à leur terre, souvent du fait d'une extension urbaine ou d'un développement industriel. De plus, les retombées économiques bénéficient très rarement à tous, les dirigeants d'État ont malheureusement cette fâcheuse tendance à s'accaparer les ressources qui pourraient être redistribuées et contribuer au développement du pays en question (Le Gouriellec, 2017, paragr. 8-10).

Comme nous en avons brièvement fait référence dans l'aspect historique avec Sauriol (2007), l'arrivée du commerce dans les sociétés accompagnée de cette quête de croissance et de développement crée des tensions. Cette ère de mondialisation contribue au partage inégal des ressources dans la mesure où certains groupes ou ethnies ont droit à certains privilèges, des privilèges qui sont parfois perçus comme étant injustes et surtout incompréhensibles par les populations délaissées.

Cela nous renvoie à l'article de Chanda (2014, paragr. 8) qui explique que « les Tutsis étaient prioritaires dans l'accès aux écoles missionnaires et dans le recrutement pour les emplois administratifs ». En effet, l'opposition entre richesse et pauvreté, comme l'indique Kàc (2012), contribue à accentuer l'identification à un groupe en particulier qui, comme nous l'avons mentionné plus haut, a tendance à mener à des conflits. Il cite Bedoum en ajoutant que « le phénomène de la pauvreté conduit à des situations où se perdent toutes les valeurs. L'homme qui a faim n'est pas un homme libre, un homme

susceptible de réfléchir sereinement et objectivement, et la plupart des remous sociaux que les pays africains ont connus relèverait de ce phénomène » (Kàc, 2012, p. 31). Les conflits ethniques sont donc des faits qui viennent corroborer ces propos, dans la mesure où lorsque l'Homme n'a pas accès aux ressources de base nécessaires à sa survie, il peut facilement perdre la raison et commettre des actes violents et parfois irréversibles.

Cette revendication pour un accès égal aux droits et aux ressources est également mise en avant par Hobsbawm (1993). Il est vrai que l'accentuation des flux migratoires favorise les rencontres de peuples, de civilisations, d'ethnies différentes, qui par la même occasion se retrouve automatiquement en concurrence que ce soit sur le plan de l'éducation, de l'emploi ou encore de l'accès à des services de base tels que la santé. L'auteur fournit un exemple :

Au siècle dernier, en Grande-Bretagne, les Juifs pas plus que les Anglais n'entraient en concurrence avec les Italiens pour vendre des glaces ou jouer de l'orgue de Barbarie. Aujourd'hui, les enfants de parents africains, caribéens, anglais, irlandais sont vraiment en compétition avec des Chinois, des Indiens, des Pakistanais, des Bangladeshis pour entrer dans les bons collèges et décrocher leurs diplômes (Hobsbawm, 1993, p. 53).

Une compétition qui stigmatise et encore une fois crée des groupes.

Cette cause économique axée sur une quête de croissance et de développement à cause de la mondialisation reste l'un des principaux facteurs dans la mesure où il touche à l'intégrité et à l'espérance de vie des individus. Elle nous a permis de faire ressortir la pensée de deux auteurs, celle de Driedger et celle de Bates. D'après Driedger (2015), le conflit ethnique résulterait de la lutte des classes, il est vrai qu'une population hétérogène avec des pauvres et des riches a tendance à créer une certaine hiérarchie sociale (Driedger, 2015, paragr. 13). Les populations sont alors confrontées à leur réalité et les

plus défavorisées revendiquent des droits et davantage de ressources. Dans certains cas, ces populations défavorisées proviennent de l'immigration.

Bates (1974), quant à lui, remet en cause la mondialisation qui est axée sur le partage des ressources dans la mesure où les individus désirent des biens. Dépendamment des besoins et des ressources disponibles, une stratification de la société est faite et les individus entrent en compétition pour acquérir ces biens. L'ethnie est alors instrumentalisée comme un « fondement de constitution de groupes d'intérêt dans la compétition pour la modernité » (cité par Bossuoy, 2006, p. 122). La mise en place de certains programmes sociaux en faveur des plus démunis peut attiser la colère d'une partie de la population qui a du mal à comprendre ce genre d'initiative.

Puisque nous parlons d'instrumentalisation, il faut savoir que c'est un élément qui doit être considéré dans notre dernier aspect lié aux causes de conflit ethnique, l'aspect politique. En effet, comme le dit Le Gouriellec (2017, paragr. 6),

nous ne nions pas l'existence d'« ethnie », au sens d'une « identité » distincte d'un autre groupe. En revanche, il est aisé de démontrer que l'ethnie n'est pas une cause unique de conflit. Si tel était le cas, tous les groupes ethniques du monde seraient perpétuellement en conflit, alors que la plupart du temps, ils vivent paisiblement côte à côte. Donc, l'ethnie seule n'est pas une cause de conflit.

Ainsi, selon elle, les conflits ethniques seraient entièrement ou en partie dus à une quête de puissance politique chez certains dirigeants haut placés. Instrumentaliser le conflit ethnique est alors un bon moyen pour eux de s'accaparer certaines ressources et d'en profiter au détriment de la population.

La mauvaise gouvernance, énoncée par Shyaka (s.d.), par le biais de la mise en place de politiques et de mesures inadéquates favorise l'instauration d'un climat conflictuel. Pour certains pays, l'acquisition de leur indépendance trop rapidement et de façon mal organisée a nui à leur stabilité politique. Il est question de dirigeants qui ont eu la volonté de mettre en place de nouvelles politiques allant à l'encontre des idéologies de la colonisation et qui ont été tout de suite écartés, voir assassinés. Il s'agit de ressources économiques qui sont mal distribuées et qui ne profitent qu'à une infime partie de la population. Il s'agit de modèle de développement inadéquat pour le pays concerné dans la mesure où les réalités sont différentes, car ce sont le plus souvent des modèles de développement occidentaux qui sont calqués, le contexte n'est pas pris en compte (Shyaka, s.d., p. 19-26).

En prenant l'exemple de la Côte d'Ivoire, Kàc (2012, p. 33) parle de concept « d'ivoirité », ce concept instauré qui veut que seuls les Ivoiriens de souche aient accès au pouvoir politique. C'est évidemment encore un moyen de privilégier un groupe au détriment d'un autre au sein du pouvoir politique. Une telle catégorisation amène forcément des tensions, des conflits parmi les différentes ethnies de la population dans le sens où les attentes et les besoins diffèrent et c'est l'ethnie au pouvoir qui aura tendance à être favorisée sur ce plan.

Chanda (2014) met en avant les relations que certains États peuvent entretenir avec une ethnie au pouvoir. La relation entre la France et le Rwanda en est un exemple. Une ethnie peut se sentir délaissée, mise de côté par l'opinion internationale en temps de conflit, ce qui tend à les accentuer. Les relations internationales et diplomatiques jouent un rôle dans la mesure où certains intérêts peuvent être en jeu, un État ou une organisation

a donc tout intérêt à garder de son côté l'ethnie au pouvoir s'il veut continuer à bénéficier de certains avantages.

Cela concorde bien avec l'idée de Tranca (2007, p. 509) selon laquelle « l'appui offert à un groupe ethnique apparenté pourrait constituer un test concernant l'engagement d'un politicien en faveur de la défense des intérêts de son groupe ethnique dans son propre pays. ». D'après elle, même si cela doit être nuancé, « des États prédateurs dans la région peuvent également profiter de la faiblesse d'un État engagé dans un conflit interne et décider ainsi de s'impliquer dans le conflit pour des raisons purement instrumentales. » (Tranca, 2007, p. 509).

La place de l'opinion internationale reste dans certains cas importante, notamment celles de certaines agences d'aide internationale. Les propos ci-dessus nous renvoient ainsi au texte de Schloms (2005) intitulé *Le dilemme inévitable de l'action humanitaire*. L'auteur explique les situations de dilemme auxquelles les agences doivent souvent faire face lors de leur intervention en cas de conflit par exemple. Leurs interventions ou leurs retraits du pays concerné dépendent de trois obligations morales, celle axée sur l'impératif humanitaire, celle axée sur l'éthique de leur organisation avec ses principes et son mandat et celle axée sur l'environnement politique. Cette troisième obligation implique inévitablement les liens politiques entre l'agence et le pays, autrement dit, l'analyse des intérêts qui pourraient être en jeu (Schloms, 2005, p. 85-102).

Comme nous avons pu l'indiquer plus haut dans l'aspect économique, Bates (1974) avait une thèse selon laquelle la mondialisation avait un rôle à jouer dans l'identification ethnique donc dans les conflits ethniques. Thèse énoncée dans l'article de Bossuroy (2006) intitulé *Déterminants de l'identification ethnique en Afrique de l'Ouest*.

Ceci dit, les auteurs Edward Miguel et Daniel N. Posner (2006) confirment cette thèse avec leur étude empirique, mais ajoutent à celle-ci l'identification politique. Selon ces auteurs, « l'importance de l'ethnicité croît avec le degré de compétition que connaissent les individus pour l'accès aux emplois prestigieux ou au pouvoir politique, ainsi qu'aux alentours d'un scrutin politique national », ils pensent que « l'implication politique des individus sont des facteurs d'accroissement de leur identification ethnique » (cité par Bossuroy, 2006, p. 123). Autrement dit, à partir du moment où une ethnie est au centre du pouvoir national et bénéficie de certains avantages, les individus auront tendance à s'identifier davantage à ce groupe, le sentiment d'appartenance sera plus fort.

Cet aspect politique nous a amené à revenir sur les pensées des auteurs Hobsbawm (1993) et Williams (2012). En effet, leur opinion colle avec les propos recensés dans la littérature et que nous avons énoncés ci-dessus. Au-delà de la dimension séparatiste des groupes, Hobsbawm différencie le conflit ethnique et le conflit d'État. En effet, selon lui, la différence s'effectue sur le plan du rôle de l'État dans la mesure où un conflit ethnique n'intègre aucun cadre institutionnel et aucune organisation d'État dans le sens où aucune autorité n'est exercée (Hobsbawm, 1993, p. 54).

Williams, quant à lui, pense que les conflits ethniques résultent d'une lutte élitiste pour l'accès au pouvoir ou aux biens matériels, l'ethnie ne serait qu'un vecteur, un instrument. Le Gouriellec (2017, paragr. 7) donne l'exemple du Soudan du Sud, « le conflit était au départ une opposition entre élites pour l'accès au pouvoir, avant de se cristalliser sur l'appartenance ethnique et une opposition entre Dinka et Nuer ». La littérature a donc montré que les causes des conflits ethniques sont diverses, elles sont d'ordre historique, socioculturel, économique ou encore politique. Cela dit, des solutions

ont tout de même été proposées pour tenter de lutter contre ce phénomène qui est plus ou moins récent. Comme nous l'avons compris, tout comme les facteurs socioculturels, politiques et historiques, le facteur économique est une cause, peut-être majeure, de conflits dans la mesure où hormis la sécurité physique, tout individu a besoin de sentir qu'il a une certaine sécurité financière. Ainsi, l'insécurité financière est traitée en tant que cause des conflits, mais celle-ci doit également être traitée en tant que conséquence.

2.4. La résolution des conflits ethniques

Kàc (2012) fait mention de deux mécanismes distincts, les mécanismes traditionnels et les mécanismes modernes. Les mécanismes traditionnels sont des mécanismes axés sur la parole, il y a les notions de tolérance, de sagesse, de patience et de communication. Il est de question de compréhension de l'autre, d'indulgence, des mots qui sont promulgués par des porte-parole souvent considérés comme les leaders d'un groupe ou les chefs d'une ethnie. Ils sont présents lors de réunion de « crise » pour prêcher la bonne parole et ramener les belligérants à la raison. L'auteur cite Thierno Bah qui parle de « faiseurs de paix » (Kàc, 2012, p. 41).

Les mécanismes modernes de résolution de conflits sont, quant à eux, des mécanismes axés sur l'intervention des organisations internationales et des institutions. Certaines agences de l'ONU (Organisation des Nations Unies) par exemple peuvent être mentionnées. Geiser (1998) dans son étude intitulée *Approches théoriques sur les conflits ethniques et les réfugiés* confirme l'importance du rôle de ces organismes qui, par la même occasion, effectuent des actions humanitaires en créant des endroits sécurisés pour la population. Il parle de « *safe zone* » ou encore de « *safe havens* » (Geiser, 1998, p. 9).

Hobsbawm (1993), quant à lui, fait référence au rôle de l'État et de ses institutions dans la résolution de ces conflits ethniques. Selon lui, « la principale condition pour contrôler les conflits ethniques, c'est l'existence d'un État effectif, doté de pouvoirs réels » (Hobsbawm, 1993, p. 55). En effet, l'État concerné par le conflit ethnique doit prendre conscience de la situation et en faire état afin de mettre en place des mesures, des politiques dans le but d'atténuer les tensions entre les groupes et de mettre en sécurité sa population. L'utilisation de ses instances telles que celles liées au pouvoir judiciaire par exemple pourrait exercer une certaine autorité et mettre en place des structures et des règles.

Cependant, ces trois modes de résolution des conflits ethniques dont nous avons fait mention ci-dessus restent pertinents dépendamment des contextes. Il est vrai que le mécanisme traditionnel axé sur un porte-parole reste difficile à appliquer lors d'un conflit ethnique interétatique, et ce, dans la mesure où la distance, la façon de percevoir et de poser le problème ou encore la langue peut rendre la communication compliquée. Lorsqu'on en connaît les causes, il est pertinent et essentiel d'avoir des pistes de solution pour tenter de remédier aux conflits. Cependant, il faut que les conséquences de ces conflits sur les individus soient également analysées afin que des actions adéquates et efficaces puissent être mises en place.

Pour la rédaction de cet essai, quelques objectifs ont été définis, nous tenterons d'analyser le lien entre les conflits ethniques que subit la population des pays et le développement social de celle-ci. Nous essaierons d'expliquer en quoi les concepts de sécurité, de santé et d'éducation font partie du développement social de la population. Le dernier objectif sera de s'efforcer à expliquer que ces concepts sont liés les uns aux autres.

Pour améliorer notre compréhension du sujet et répondre aux objectifs de notre recherche, nous avons décidé de construire notre question de recherche autour des conflits intraétatiques, notamment sur les répercussions de ce phénomène. En effet, en tenant compte de la définition d'une problématique que nous avons énoncée plus haut, il y a de notre point de vue un manque de connaissances sur les conséquences des conflits ethniques que nous voulons combler. De ce fait, notre analyse s'effectuera en partant de la question de recherche suivante : quelles sont les conséquences des conflits ethniques sur le développement social des populations des États fragiles d'Afrique en temps de guerre civile depuis les années 90 ? Cette question nous permettra de décrire et d'analyser les effets d'un conflit ethnique sur le développement d'une population dans un État quelconque lors d'une guerre.

Lors de notre recherche documentaire, divers concepts définis par différents auteurs ont été relevés dans les études relatives à notre problème. Nous ferons une énumération de ceux-ci dans la partie qui suit, le cadre conceptuel, ce qui nous permettra de délimiter le domaine dans lequel s'inscrit notre travail. En effet, contrairement à la problématique, nous ne voulons pas rassembler des faits concernant notre sujet d'étude, mais plutôt des concepts qui ont déjà été définis par des auteurs (Mongeau, 2008, p. 63). Ainsi, nous définirons dans cette partie nos concepts principaux qui sont les suivants : conflit, ethnie, État fragile et développement social, puis nos concepts connexes qui sont les suivants : guerre civile, violence, sécurité, santé et éducation. Des mots qui sont ressortis souvent dans notre corpus de textes.

3. Cadre conceptuel

Le conflit est une notion qui a été définie notamment par Picouveau (1997, p. 18).

Selon elle,

être en conflit c'est reconnaître une position : avec soi-même, entre deux personnes, une personne et une organisation, ou bien encore deux groupes. Dire « je suis en conflit », c'est reconnaître que la communication est difficile voire interrompue avec d'autres personnes, qu'il y a un risque de rupture dans la relation. C'est rarement une situation agréable, dont on parle avec plaisir. Être en conflit signifie derrière les mots, être dans une situation pénible qui nous pèse, qui occupe notre esprit, qui « nous prend la tête » selon une expression bien connue.

Cette définition met en avant l'esprit de contradiction que les entités ou les individus peuvent ressentir les uns envers les autres. Mais l'aspect psychologique en fait également partie. En effet, les situations de conflits peuvent avoir une influence sur le moral des personnes qui le vivent. Des phases de questionnements et de remise en question peuvent émerger.

Mbonabucya (1998, p. 10), quant à lui, cite Touraine (1993) qui définit le conflit comme étant

une relation antagonique entre deux ou plusieurs unités d'action dont l'une au moins tend à dominer le champ social de leurs rapports. L'existence d'un conflit suppose en effet deux conditions, apparemment opposées. D'une part des acteurs ou plus généralement des unités d'action délimitées par des frontières et qui ne peuvent donc être des forces purement abstraites ; de l'autre, une interdépendance de ces unités qui constituent les éléments d'un système.

Avec cette définition de Touraine, nous nous éloignons un peu plus du domaine des relations dans le travail sur lesquelles nous avons tendance à se baser pour se rapprocher des relations interpersonnelles sur le plan de la vie sociale. La notion d'espace

délimité et de dépendance mutuelle entre en jeu avec l'idée qu'une unité domine l'autre dans un domaine spécifique.

Ces deux définitions du conflit, bien qu'elles soient légitimes, ne sont pas, selon nous, assez satisfaisantes pour notre objet d'étude. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de se rabattre sur la définition fournie par Hugon (2001, p. 152) qui correspond davantage à notre sujet et qui explique que les conflits « se caractérisent par des antagonismes et des oppositions entre agents collectifs pouvant aller jusqu'à la lutte armée. Ils peuvent prendre une forme armée et conduire à des violences militaires extrêmes (*deadly conflict*) ». Cette définition met ainsi l'accent sur l'opposition entre des groupes qui peuvent utiliser la violence pour s'exprimer, pour revendiquer. Une violence qui peut avoir des répercussions et ce sont celles-ci que nous cherchons à analyser.

Le concept d'ethnie est un concept qui tire la majeure partie de ces définitions des contextes historiques. C'est un concept défini par des auteurs tels que Max Weber (1971) repris par Sauriol (2007, p. 24) qui appelle groupe ethnique

ces groupes humains qui nourrissent une croyance subjective en une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation - peu importe qu'une communauté de sang existe ou non.

Cette définition de Weber met en avant l'aspect historique de l'ethnie dont nous avons pu faire mention dans notre problématique. La colonisation, les flux migratoires et l'appartenance à une communauté sont des éléments caractéristiques des conflits ethniques, Cette définition concorde avec notre travail de recherche.

Néanmoins, nous avons décidé de privilégier la définition donnée par Hobsbawm (1993, p. 52) qui qualifie d'ethnique

tout groupe qui, compris comme un tout, se différencie de façon permanente des autres groupes qui vivent ou interviennent sur un certain territoire; cette différence s'opère par le nom, par les caractéristiques qui sont censées le distinguer des autres, et, bien entendu, par les traits communs au membre du groupe, qu'ils soient réels ou seulement supposés tels.

Ce choix a été opéré, car cette définition fait bien ressortir le côté permanent de la relation conflictuelle des protagonistes. Il y a autant la question de caractéristiques communes que la question de différence que les groupes tissent et entretiennent entre eux au sein de leur territoire. Cette définition s'associe bien à notre thème.

Pour définir le concept d'État fragile, nous avons décidé de s'appuyer sur la définition du DFID (Département de la Coopération internationale britannique) (2005) citée par Alain (2007, p. 17) qui stipule que « states are considered fragile when their government cannot or will not deliver the core functions to its people, including the poor ». Cette définition de l'organisme effectue une distinction entre les populations, ceux qui ont accès aux biens et services nécessaires à leur développement, les « riches » et les « pauvres », la satisfaction de leurs besoins et la capacité de l'État à l'assurer.

Il y a la définition de Gaulme (2011, p. 22) qui lui, affirme qu'un État fragile est un État qui est « incapable de remplir ses fonctions de base, et notamment d'assurer la sécurité intérieure comme extérieure, bien qu'il dispose théoriquement du monopole de la force légitime ». Cette définition, tout comme la précédente, fait appel aux capacités de l'État à subvenir aux besoins de sa population, mais celle-ci inclue la notion de sécurité qui reste une notion importante dans le cadre de notre étude sur les conflits ethniques.

Malgré ces définitions, toutes aussi pertinentes l'une que l'autre, nous avons tout de même choisi pour notre essai celle de Nay (2013, p. 143).

États qui n'ont pas la capacité ou la volonté politique de répondre aux besoins essentiels de leurs populations. Elle renvoie, de façon extensive, à tous les pays affaiblis par les guerres, les crises institutionnelles répétées ou la pauvreté extrême, dans lesquels les institutions de gouvernement ne sont plus capables de maintenir des conditions de stabilité politique et de développement suffisantes pour garantir la sécurité et le bien-être des populations.

Cette définition est d'après nous plus complète, plus précise. Elle regroupe la question des besoins de la population, de la sécurité, du pouvoir des institutions de l'État, mais également de l'aspect politique qui pourrait éventuellement faire référence à la bonne gouvernance ou à la gestion des instances publiques.

Pour notre dernier concept principal qui est le développement social, selon Robert (2006, p. 54), « le développement social est un processus de démocratisation qui mise sur la mobilisation citoyenne et les actions intersectorielles et locales afin de développer la capacité des communautés à prendre en charge leur mieux-être collectif et individuel ». Nous constatons avec cette définition que la question d'autonomie est présente. Cette autonomie peut ainsi favoriser le développement des individus dans la mesure où les moyens et les outils nécessaires leur sont fournis, mais les conflits ont tendance à réduire les moyens de subsistances.

Les auteurs Menchi et Mignard (2008, p. 200) quant à eux y intègrent la dimension locale et le perçoivent comme étant

un mode d'action sociale de groupe, communautaire ou collective, sur un territoire donné, prenant en compte les domaines économiques, culturels, sociaux et environnementaux. C'est un processus par lequel les populations seront amenées à prendre en main les conditions de leur développement.

Cette définition insiste sur l'aspect communautaire du développement et la capacité des populations à se prendre en main grâce au progrès, à l'évolution de certains domaines qui leur sont nécessaires. Celle-ci cadre avec notre projet dans la mesure où, comme nous avons pu le mentionner, les revendications ethniques qui peuvent mener au conflit sont parfois le résultat d'un manque de ressources ou de capacités qui favoriseraient le développement de certaines localités.

Dans le cadre de notre travail, nous avons décidé de privilégier la définition du développement social d'Avenel (2016, p. 119) pour qui ce concept « renvoie avant tout à une stratégie de mobilisation et de mise en synergie des politiques sociales avec les politiques de droit commun (emploi, logement, éducation, culture, sport, transports...) dans une démarche intégrée ». Avec cette définition, il met en avant le rôle que les politiques et les institutions étatiques sont à même de jouer pour contribuer au développement. Une définition qui cadre avec notre sujet dans la mesure où le rôle de l'État reste important lorsqu'il est question de conflit intraétatique.

Avec la définition et l'explication donnée à chacun de nos concepts principaux, nous remarquons que ceux-ci s'intègrent dans l'élaboration de notre travail de recherche et sont liés les uns aux autres. En effet, un État fragile aura plus de difficulté à favoriser le développement de sa population, ce qui peut mener à des conflits internes de nature ethnique. Les définitions qui suivent concernent nos concepts connexes qui permettront une meilleure analyse et compréhension de notre sujet dans la mesure où ceux-ci se retrouvent dans les différents textes qui constituent notre corpus. Nous commençons avec le concept de guerre civile.

Selon Cederman et al. (2011) cité par Batchom (2016, p. 105), la guerre civile s'expliquerait « par un degré élevé de fragmentation des identités ethniques, qui peut coïncider avec une inégalité horizontale observée entre les groupes ethniques ». Avec cette définition, nous comprenons alors que c'est l'hétérogénéité de la population dont nous avons pu faire mention plus haut dans notre travail qui pourrait vraisemblablement être la cause de ces guerres. Une hétérogénéité qui peut se remarquer par les inégalités et l'instauration de classes sociales.

D'après la Banque mondiale (2005, p. 26) « la guerre civile diffère radicalement du conflit entre nations et de la violence collective. À la différence de la guerre entre nations, les combats se déroulent en dehors de tout cadre dûment structuré et au sein même de la société. [...], elle implique l'existence d'une organisation rebelle bien armée et incorporant des combattants à plein temps ». Cette explication du concept de guerre civile permet de différencier les conflits entre les États et les conflits au sein des États. Autant que la précédente, elle cadre bien avec notre sujet dans la mesure où ce sont les conflits internes qui nous intéressent. Des conflits lors desquels aucunes règles ne sont dûment instaurées.

La guerre civile selon Véron (2006, p. 21) oppose dans « un cadre national donné deux ou plusieurs factions se partageant le même territoire et la même nationalité ». Cette définition nous ramène encore une fois à une logique interne de confrontation entre deux entités. Le dénominateur commun reste le territoire.

À ce stade, les trois définitions cadrent bien avec notre approche de travail, ces définitions de la guerre civile englobent les caractéristiques liées aux conflits ethniques, cela se produit au sein d'un État avec des groupes armés qui sont parfois organisés. Mais il y a le concept de violence également.

Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé) (2002, p. 5) dans son *rapport mondial sur la violence et la santé*, la violence est définie comme « la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations ».

Cette définition coïncide avec notre thème sur les conflits ethniques dans la mesure où la plupart des conflits impliquent de la violence. Une violence, comme nous avons pu le mentionner au début de notre travail, peut entraîner la perte de vies humaines et défavoriser les populations puisque les infrastructures sont parfois ciblées. Les populations sont alors privées, une privation qui influe sur leur développement.

La sécurité est un autre concept tout aussi important. D'après Maurice *et al.* (1998, p. 1) cité par l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec), la sécurité est

un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations.

Cette définition indique bien l'importance de ce concept dans la mesure où il est nécessaire à la santé de l'individu et à la réalisation de son bon développement. Un manque de sécurité peut créer des dommages physiques et un désordre psychologique qui peut nuire à l'épanouissement personnel.

Le CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Linguistiques) (s.d., paragr. 1) quant à lui définit la sécurité comme étant un « état d'esprit confiant et tranquille qui résulte du sentiment, bien ou mal fondé, que l'on est à l'abri de tout danger ». Cette définition se rapproche clairement de celle de Lagrange (1993, p. 280) qui perçoit la sécurité comme un « état d'esprit de celui qui se croit à l'abri du danger ». Nous constatons ainsi que ces deux définitions reposent sur une intuition, une impression, un sentiment. En effet, il est possible de se sentir en sécurité sans réellement l'être.

En l'occurrence, le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) (2015, paragr. 1) parle de sécurité économique et la définit comme étant

la capacité d'une personne, d'un ménage ou d'une communauté à pourvoir durablement et dignement à ses besoins essentiels. Ces derniers peuvent varier en fonction des besoins physiques, de l'environnement et des normes culturelles en vigueur. La nourriture, l'abri, les vêtements et l'hygiène sont considérés comme des besoins essentiels, générant des dépenses inévitables ; les ressources indispensables pour gagner sa vie, ainsi que les coûts associés aux soins de santé et à l'éducation, font aussi partie des besoins essentiels.

Cette définition met l'accent sur l'aspect financier, matériel qui permet d'assurer le bon développement des individus, notamment en leur donnant accès aux besoins fondamentaux et à certaines ressources, mais surtout à la santé et l'éducation.

Le Centre de ressources et d'information sur l'intelligence économique et stratégique (s.d., paragr. 1) définit la sécurité économique comme étant « la matérialisation d'un politique d'Etat visant à protéger et à promouvoir les intérêts stratégiques d'une nation ». Cette définition renvoie plus à la sécurité de l'État plutôt qu'à celle de l'individu, elle est donc moins pertinente pour notre essai.

Balzacq (2003, p. 38) reprend la définition de Wolfers (1962) pour qui la sécurité a une distinction, « dans un sens objectif, la sécurité mesure l'absence de menaces pesant sur les valeurs acquises ; dans un sens subjectif, elle désigne l'absence de peur que ces valeurs soient attaquées ».

Cette définition renvoie encore à la question de protection des biens et des valeurs acquis et à ce sentiment, cette impression d'être protégé sans forcément l'être. La définition qui correspondrait le mieux selon nous à notre cas est la première de Maurice *et al.* (1998) dans la mesure où les conflits ethniques, effectivement, causent des dommages physiques et psychologiques sur les personnes impliquées et portent atteinte aux ressources nécessaires à leur développement. Des ressources souvent matérielles, économiques.

Le concept de santé est un concept défini par plusieurs auteurs dans l'article de Dufresne (1985) intitulé *Traité d'anthropologie médicale*. Il y a notamment la définition de Dubos pour qui

la santé, c'est la situation dans laquelle l'organisme réagit par une adaptation tout en préservant son intégrité individuelle. La santé est un état physique et mental relativement exempt de gêne et de souffrance qui permet à l'individu considéré de fonctionner aussi efficacement que possible dans son milieu. La santé, c'est un état qui permet à celui qui en jouit de se consacrer pleinement à son ou à ses projets et qui met donc

toujours enjeu des forces socio-culturelles, non inscrites dans le code génétique.

Dans cette définition, l'auteur intègre l'aspect physique, mais aussi mental de la santé. Une bonne santé est un état qui permet à l'individu de poursuivre ses activités, ses projets dans son milieu habituel.

La définition de Sasseville également cité par Dufresne (1985) explique dans cet article que

la santé d'un individu peut être perçue comme l'aptitude à occuper et maintenir harmonieusement une fraction de son environnement, de façon à y puiser l'énergie biotique et mentale nécessaire à sa réalisation personnelle, c'est-à-dire au maintien d'un état naturel de satisfaction intégrale (poursuite d'un idéal)... La santé d'un individu se caractérise... par l'aptitude à atteindre lucidement un état naturel de satisfaction par ses activités physiques et intellectuelles.

Cette définition rejoint la précédente dans le sens où l'individu doit avoir un état qui lui permet de fonctionner de façon « normale » dans son environnement. Ces deux définitions s'accordent avec notre sujet des conflits ethniques dans la mesure où, comme nous pourrions le voir plus loin dans le travail, la dimension sanitaire et l'état de santé de certains protagonistes de ces conflits portent à réflexion sur l'impact de ce fléau.

Le dernier concept, et pas des moindres, est le concept d'éducation. D'après Delors (1996, p. 10), les politiques d'éducation peuvent être considérées comme « un processus permanent d'enrichissement des connaissances, des savoir-faire, mais aussi, et peut-être surtout, comme une construction privilégiée de la personne et des relations entre les individus, entre les groupes, entre les nations ». Nous comprenons alors avec cette définition que l'éducation reste un aspect important pour permettre à l'individu de vivre en société et d'adopter le comportement approprié au sein de celle-ci dans la mesure où son quotidien sera régi par des interactions.

Dans un document de l'IFE (Institut français de l'éducation) plusieurs définitions de l'éducation sont également fournies. Une définition de Rousseau (1762, p. 37) affirme que

tout ce que nous n'avons pas à notre naissance et dont nous avons besoin étant grands, nous est donné par l'éducation. Cette éducation nous vient de la nature, ou des hommes ou des choses. Le développement interne de nos facultés et de nos organes est l'éducation de la nature; l'usage qu'on nous apprend à faire de ce développement est l'éducation des hommes; et l'acquis de notre propre expérience sur les objets qui nous affectent est l'éducation des choses.

Cette définition met l'accent sur l'origine des connaissances et leur mode de transmission. Nous verrons plus loin dans notre travail qu'en temps de conflit cette éducation peut être négligée.

Il y a la définition de Durkheim (1922, p. 51) qui perçoit l'éducation comme

[...] l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné.

Cette définition, tout comme les précédentes, insiste sur la notion de développement des individus qu'apporte l'éducation, notamment celui des enfants, un développement primordial pour une bonne insertion au sein de la société. Nous verrons qu'en temps de conflit l'éducation des enfants est substituée par des activités moins glorieuses.

Avec la définition de ces concepts que sont la sécurité, la santé et l'éducation, nous comprenons que ceux-ci font bel et bien partie des éléments essentiels au développement social des individus. Chacune d'elles intègre des notions de valeurs et de biens fondamentaux qui permettront l'épanouissement personnel de chacun. De plus,

nous pouvons noter le lien qu'ont tous nos concepts connexes que nous avons définis au préalable. En effet, lors d'une guerre civile, il est rare que des violences entre les groupes armés ne soient pas répertoriées. Ces violences portent directement atteinte à l'intégrité physique et psychologique des acteurs concernés, ils ne se sentent donc pas en sécurité. Ce manque de sécurité peut dégrader l'état de santé des individus, que ce soit physique ou mental, et ce, sans parler des violences sexuelles que certaines femmes et certains enfants peuvent subir. Lorsqu'un individu est en mauvaise santé, il est difficile pour lui de poursuivre certaines activités comme travailler ou aller à l'école par exemple. Dans ces cas, se réfugier est alors la priorité et est privilégié au détriment de l'apprentissage, des stimulations intellectuelles, ou si on veut, de l'éducation. Le développement social de ces individus est alors menacé.

4. Cadre méthodologique

La partie qui suit concerne notre cadre méthodologique, cette partie permettra de mieux appréhender, de mieux analyser et de prendre du recul sur nos conclusions. Nous discuterons dans cette partie du type de recherche, de la technique de recherche, de l'échantillon, de la stratégie de recherche et des types de données.

4.1. Type de recherche

Notre essai est basé sur une recherche qualitative dans la mesure où nous cherchons à comprendre une situation ou un phénomène, comme Fortin (2010, p. 27) l'indique, « les buts de la recherche qualitative sont de découvrir, d'explorer et de décrire des phénomènes, et d'en comprendre le sens ». De plus, contrairement à la recherche quantitative, nous partons d'un fait réel, qui existe, les conflits ethniques, pour ensuite

venir tirer des conclusions théoriques, nous sommes dans l'induction. Certains auteurs tels que Fortin (2010) dans *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* parlent de paradigme interprétatif.

4.2. Technique de recherche

La technique de recherche utilisée est l'analyse de contenu, sur la base des textes qui traitent du lien entre les conflits et le développement, nous avons sélectionné les parties les plus pertinentes pour discuter des liens entre les concepts et le conflit et les analyser. Cette technique est pertinente pour notre sujet et pour les objectifs que nous avons fixés. Comme Bonville (2000, p. 10) le mentionne dans *L'analyse de contenu des médias : De la problématique au traitement statistique*, cette technique « aide à produire un savoir original, des connaissances nouvelles ; elle contribue à établir des faits, à élargir des perspectives ou à corriger des perceptions. Bref, elle sert à la découverte de réalités qui, autrement, resteraient cachées ». En effet, comme nous avons pu le dire plus haut dans notre travail, la littérature concernant les répercussions des conflits ethniques sur le développement est peu abondante et celles-ci sont peu mises en avant dans les études.

4.3. L'échantillon

Le corpus que nous avons décidé d'étudier contient des textes qui traitent des pays en voie de développement en Afrique. Notre échantillon est composé d'environ 14 textes en français qui parlent des conflits ethniques et du développement. Notre échantillon est donc non probabiliste dans la mesure où ces textes ont été choisis spécialement pour leurs caractéristiques, notamment celles de traiter des conflits et des conséquences que ceux-ci peuvent avoir sur le développement. Il est vrai que la taille de notre échantillon n'est pas

très grande. Mais comme le fait remarquer Mongeau (2008, p. 91) dans *Réaliser son mémoire ou sa thèse côté jeans & côté tenue de soirée*, « généralement, les études exploratoires et qualitatives ne requièrent pas de grands échantillons », de plus, « l'échantillon d'une recherche poursuivant des objectifs de nature plus qualitative peut être relativement petit, car l'objectif n'est pas de rendre compte d'une population, mais de recueillir de l'information pertinente pour mieux comprendre un phénomène ». La taille de notre échantillon a également été soumise au principe de saturation des données, en clair, « l'échantillon a atteint la taille souhaitable lorsque l'ajout d'information ne permet plus d'enrichir le modèle élaboré. » (Mongeau, 2008, p. 92).

4.4. Stratégie de recherche

Avec l'analyse de contenu, notre stratégie est axée sur la catégorisation, nous faisons ressortir les différents thèmes que nous trouvons dans les textes, en l'occurrence la sécurité, la santé et l'éducation dans notre cas. Le principal critère ici est la substance, ce qui a été dit, et non la fréquence. Les différents énoncés sont placés dans chacune de ces trois catégories, les énoncés de même nature se retrouvant dans une même catégorie. Ceci dit, des énoncés peuvent se trouver dans deux catégories, voir les trois. Ainsi, pour l'analyse et l'interprétation, nous faisons ressortir ce qui a été dit pour chacune des catégories et nous l'interprétons par rapport à notre question de recherche et la revue de littérature.

4.5. Types de données

Les données que nous utilisons sont de type secondaire, c'est-à-dire des données qui ont déjà été recueillies par d'autres. Ces données sont prélevées dans des bases de

données électroniques telles que Cairn, Érudit, Eureka, Persée, Google Scholar et d'autres qui sont utilisées pour constituer notre corpus de texte. Ces bases de données ont été privilégiées, car ce sont des sources sûres, la plupart des informations qui s'y trouvent proviennent d'auteurs, de scientifiques, de professionnels du domaine et ont été vérifiées puis validées par les pairs. Nos données proviennent également des rapports, des revues, des articles, des journaux, des livres, des mémoires et des thèses qui ont été déposés en ligne. Ces supports, quant à eux, sont utilisés pour constituer certaines parties de notre essai. Ces données sont produites par des étudiants, des organismes, des scientifiques et ciblent principalement des pays d'Afrique depuis les années 90.

5. Analyse et interprétation

5.1. Conflit et sécurité

Comme mentionné plus haut dans notre travail, la sécurité est un sentiment que la majeure partie de la population, qu'elle soit impliquée ou non dans le conflit, recherche. La Banque mondiale (2005) explique dans son ouvrage intitulé *Briser la spirale des conflits : Guerre civile et politique de développement* que la sécurité, d'abord financière, que ce soit celle de l'État ou celle de l'individu n'est plus considérée. En effet, la majeure partie des ressources sont consacrées au conflit plutôt que de bénéficier de façon efficiente au pays et à la population en satisfaisant ses besoins. Comme elle le mentionne, « la société détourne une partie de ses ressources des activités productives pour les consacrer à la violence », « le gouvernement [...] puise dans des ressources initialement affectées à des postes beaucoup plus bénéfiques pour la population, tels que l'assistance médicale et le maintien de l'ordre » (Banque mondiale, 2005, p. 27).

En quête de sécurité, les habitants cherchent alors à tout prix à se réfugier en fuyant les zones de conflit, leur préoccupation est donc axée sur la protection plutôt que sur leur développement économique. Ceci dit, leur sécurité laisse encore à désirer, car la plupart des infrastructures sont réduites à néant, une destruction faisant partie des stratégies d'attaque et de terreur. En effet, « face au risque de rapine, de viol et d'assassinat, la première réaction est la fuite » (Banque mondiale, 2005, p. 27). Puisqu'en temps de conflit, les belligérants s'octroient le droit de commettre toute sorte de crime dans la mesure où ceux-ci considèrent que « le pouvoir des armes supplante le droit du citoyen » (Banque mondiale, 2005, p. 27). Les citoyens perdent donc le peu de biens qu'ils possèdent. Généralement, le meilleur moyen pour eux de se sentir en sécurité est de se réfugier dans les pays limitrophes.

En plus de porter atteinte à l'intégrité physique et morale comme nous avons pu le mentionner, Grandvoininnet et Schneider (1998) dans *La gestion de conflits en Afrique, un défi permanent*, viennent confirmer les propos de la Banque mondiale concernant la sécurité économique des populations. Les dépenses militaires ont tendance à prendre le dessus sur les autres dépenses publiques, et de ce fait, ont « une influence négative sur l'investissement, la balance des paiements et la valorisation des ressources humaines » (Grandvoininnet & Schneider, 1998, p. 57).

Le secteur primaire étant l'un des facteurs de développement économique de la plupart des pays en développement, les conflits perturbent aussi l'économie à l'échelle des individus. En effet, pour leur propre sécurité, les paysans, les agriculteurs désertent les champs et les exploitations, de même que les ouvriers travaillant dans les mines. Le domaine agricole et minier étant abandonné, ces travailleurs ne perçoivent plus aucun

revenu pour subvenir à leurs besoins. D'après ces auteurs, « le manque a gagné dû à la guerre sur le continent africain s'élève à 250 milliards de dollars pour la période 1980-93 » (Grandvoininnet & Schneider, 1998, p. 57).

Dans *L'économie des conflits en Afrique*, Hugon (2001), quant à lui, fait référence à l'insécurité alimentaire. Il est vrai qu'en temps de conflit l'alimentation qui est un des besoins fondamentaux peut être réduite. Les conflits peuvent entraîner des famines, elles peuvent être volontaires et provenir des forces armées qui l'utilisent comme stratégie ou alors involontaires, mais dû à un manque de revenu. Comme l'auteur l'indique, « il peut y avoir insuffisance des disponibilités liées, notamment, à des variables climatiques, ou insuffisance de la demande solvable face à une baisse des revenus ou à une hausse des prix alimentaires » (Hugon, 2001, p. 165). Ainsi, les conflits ont joué un rôle dans la propagation des famines dans certains pays, l'auteur donne l'exemple du Soudan en 1998, de la Somalie en 1992 ou encore de l'Éthiopie en 2000.

Comme Hugon (2006) l'explique dans un autre article, *Conflits armés, insécurité et trappes à la pauvreté en Afrique*, la peur et l'insécurité ont un effet direct sur la croissance donc sur la sécurité financière de l'État et des individus. D'après lui, le manque de sécurité est « une explication importante du faible investissement étranger en Afrique (1 % des investissements directs mondiaux), alors que les taux de retour du capital sont les plus élevés du monde (29 % pour les filiales des firmes américaines) », de plus, « les guerres font chuter le revenu par tête de 15 %, amputent de deux points le taux de croissance et conduisent à une fuite des capitaux frappant en moyenne 20 % des actifs » (Hugon, 2006, p. 39-40). Ainsi, la satisfaction de certains besoins qui contribuent au développement de l'individu est relayée au second plan afin de prioriser la sécurité.

Les auteurs McRae et Don Hubert (2002) mettent en avant dans leur ouvrage intitulé *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie* l'insécurité du monde actuel, notamment depuis la fin de la guerre froide. Il y a selon eux, une opposition entre la sécurité humaine et la sécurité des États dans la mesure où depuis le 20^e siècle, des mécanismes et des structures de défense et de protection des États ont pu être mis en place, mais les instances internationales ont plus de mal à en trouver pour sécuriser davantage les civils en cas de crise ou de conflit (McRae & Don Hubert, 2002, p. 16). Il est vrai que les préoccupations des individus doivent revenir au-devant de la scène, les nations doivent parvenir à procurer de façon constante un sentiment de protection et de sécurité aux populations pour leur libérer l'esprit et leur permettre de se consacrer à leur développement. La création de chartes ou de conventions par certaines instances, nous pouvons prendre l'exemple de l'ONU avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, permet de conscientiser et d'informer sur les comportements répréhensibles qu'on pourrait qualifier d'« antisociaux » tels que les génocides ou les crimes de guerre.

Ceci dit, les auteurs affirment que les États ne sont pas toujours en mesure de protéger leur population, ils n'ont pas forcément les instruments nécessaires, d'où l'intervention d'organismes. D'après leurs propos, « il s'agit d'États faibles et défailants, où le désordre s'accompagne non seulement d'un conflit, mais d'un effondrement économique et social, avec famine et migration de masse. Ici, la sécurité s'évapore totalement. [...], la communauté internationale doit se demander comment elle peut aider les citoyens », puisque « sans un niveau minimal de sécurité, il ne peut y avoir de développement économique durable » (McRae & Don Hubert, 2002, p. 21-22).

Basty (2008) dans *La sécurité humaine : Un renversement conceptuel pour les relations internationales* inclut les conflits comme faisant partie des trois types de situations qui jouent sur la sécurité, notamment économique. Comme elle en fait mention, « les particuliers et les ménages accroissent leur propre sécurité en constituant des économies et en investissant des avoirs matériels, financiers ou humains. », malheureusement, lors des conflits, les victimes ne peuvent plus compter sur ces avoirs pour subvenir à leurs besoins sans oublier que la plupart d'entre eux ne vivent pas forcément dans l'opulence (Basty, 2008, p. 42). Le manque d'autonomie financière contribue ainsi à un manque de sécurité dans la mesure où la destruction des biens matériels permettant la satisfaction de certains besoins nécessite, la plupart du temps, une atteinte à l'intégrité physique ou morale.

En se fiant au document d'information du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2005) issu de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) intitulé *Conflits et développement : un défi pour la réalisation des Objectifs du Millénaire*, le contexte d'insécurité des conflits a tendance à créer des traumatismes, mais également des handicaps physiques à cause des violences. Ces handicaps ont des répercussions sur les victimes dans le sens où elles ne peuvent plus se consacrer à leurs activités quotidiennes afin d'améliorer leur développement, que celles-ci soient économiques ou sociales. Ce sentiment d'insécurité, comme nous avons pu le mentionner plus haut, tend à accroître l'exode des populations qui cherchent à se protéger. Selon cet organisme, « en 2004, le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays était de 25 millions » (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2005, p. 3). Cependant, ces déplacements massifs ne rassurent pas pour autant les populations puisqu'elles se déplacent dans un environnement qu'elles considèrent comme étant

nouveau, voire hostile, un environnement qui ne leur correspond pas ou qui ne leur permet pas nécessairement de continuer à exercer leurs activités, le sentiment d'insécurité reste toujours présent.

Comme nous le comprenons, la dimension sécuritaire dans le cadre des conflits ethniques est importante à étudier, d'autant plus que certains groupes peuvent paraître bien plus vulnérables que d'autres. Nous pouvons faire référence aux femmes ou encore aux enfants dont la sécurité est hautement menacée. Comme le mentionne Jacquemot (2009) dans *L'économie politique des conflits en République démocratique du Congo*, les harcèlements, les pillages, les braconnages et bien d'autres incivilités font partie intégrante du « règne du brigandage » en temps de conflit. Ceux-ci donnent lieu à « une série épouvantable de violations des droits humains, sous la forme surtout de sévices et d'humiliations aux séquelles durables sur les femmes, et d'enrôlements d'enfants (kadogos), considérés comme des butins de la guerre » (Jacquemot, 2009, p. 203). En effet, lors des conflits, les femmes et les enfants sont des proies plus ou moins faciles pour les belligérants. Ils utilisent les enfants comme soldats pour renforcer leurs groupes armés et ils violent les femmes pour assouvir leurs besoins et propager la terreur.

Nous avons ainsi expliqué avec cette section comment la sécurité des civils peut être menacée lors d'un conflit entre deux groupes. Nous avons pu en discuter, la sécurité, qu'elle soit physique ou matérielle, fait partie du développement des individus, malheureusement, les victimes des conflits n'ont d'autre choix que de se protéger en se réfugiant sur d'autres territoires puisqu'elles ne sont pas en sécurité sur le leur. Leur esprit est ainsi focalisé sur la survie plutôt que sur le développement personnel, un développement qui se concrétise par le biais de certains avoirs, certains biens, qui eux

aussi ne sont plus à l'abri. Nous verrons dans la section suivante que la santé des populations est également mise en péril. Sans la sécurité, il est difficile de rester en bonne santé.

5.2. Conflit et santé

Le manque de sécurité peut avoir une influence sur l'état de santé des populations. Comme l'indique la Banque mondiale (2005, p. 27), « les gens se réfugient dans des zones où ils ne sont pas immunisés contre les maladies locales. Ils véhiculent ensuite ces maladies qu'ils transmettent aux populations des pays d'accueil ». La question sanitaire est donc un enjeu et un défi, puisque toutes les infrastructures sont détruites en temps de conflits. Alors que certaines maladies peuvent entraîner la mort, les services sociaux de base tels que les hôpitaux ne sont plus en état de fonctionner. Les habitants ont alors beaucoup de mal à se faire soigner, même contre certaines maladies bénignes, ou à s'en protéger. La recherche de sécurité qui favorise un exode facilite ainsi la propagation des microbes et des virus, Hugon (2001) dans *L'économie des conflits en Afrique* fait référence au sida.

Les auteurs Grandvoinet et Schneider (1998) confirment ces perspectives dans leur ouvrage, notamment en mettant l'accent sur les campagnes de vaccination ou encore l'approvisionnement en eau potable qui sont souvent délaissés dès lors qu'un conflit éclate. Cette négligence est évidemment la conséquence d'une réduction des dépenses publiques dont la majeure partie du budget est consacrée au financement du conflit comme nous avons pu l'expliquer précédemment.

L'utilisation de certaines armes telles que les mines, les explosifs, les couteaux ou encore les machettes lors des conflits tend à handicaper de façon sévère les protagonistes du combat et les victimes du conflit. Ceux-ci se retrouvent mutilés et donc dans l'incapacité de poursuivre leurs activités et même de se défendre ou de se protéger des attaques. La santé physique est ainsi atteinte sans avoir les ressources financières ou les infrastructures nécessaires pour se faire soigner.

Basty (2008, p. 45), quant à elle, établit un rapport entre la santé et la sécurité, selon elle, il faudrait « traiter la santé publique comme une question de sécurité ». De ce fait, l'insécurité, causée par les conflits, crée un terrain propice pour les infections et les maladies. Si nous reprenons l'idée de Grandvoinet et Schneider (1998), les campagnes de vaccination permettraient dans un premier temps de protéger la population contre les maladies telles que le paludisme par exemple puisque la propagation sera limitée. Comme l'affirme Basty (2008, p. 45), « la sécurité sanitaire des populations est un bien indivisible dont toute amélioration ponctuelle peut profiter à une majorité d'individus ». Mais comment inciter des individus à sortir et à prendre des mesures préventives contre les infections lorsqu'il règne un climat de peur et d'insécurité ?

Comme nous l'avons mentionné, le viol des femmes est un élément caractéristique des conflits, la récurrence de cette « pratique » contribue à la propagation des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/Sida. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2005) parle de « sexe commercial ». D'après Lacroix et Sabbah (2007, p. 24) dans *La violence sexuelle contre les femmes dans les pays en guerre et vivant des conflits ethniques : défis pour la pratique*, « 80 % des femmes rwandaises violées pendant le génocide ont été diagnostiquées séropositives ou atteintes du Sida », ce chiffre corrobore

ainsi nos propos au sujet de la transmissibilité des maladies que peuvent contracter les individus lors d'un affrontement entre des groupes.

Ces violences à caractère sexuel peuvent, en plus de causer des dommages physiques, causer des dommages psychologiques chez les victimes, en l'occurrence les viols collectifs. Les victimes se sentent déshumanisées, avec une perte de confiance, d'estime et de dignité. Comme ces auteures le mentionnent, qu'elle soit physique ou sexuelle,

la manière de survivre à la violence individuelle ou collective de toute une communauté est conditionnée par les valeurs culturelles, sociales et économiques ainsi que par les rapports de genre. Compte tenu de ce cadre de référence, la violence entraîne la perte d'appartenance et d'identité sociales et la perte de la culture dans un sens large (Lacroix & Sabbah, 2007, p. 27).

Ces séquelles psychologiques jouent indéniablement un rôle dans le développement personnel des individus, que ce soit sur le plan économique ou social. Ces violences ont donc une influence négative sur le développement d'autant plus que la majeure partie des victimes ont tendance à se murer dans un silence par honte ou par culpabilité, elles pensent parfois au pire, le suicide. La santé mentale est ainsi atteinte, et encore une fois, sans que l'État ait les moyens et les instances nécessaires pour aider les victimes de ces symptômes post-traumatiques.

Contrairement à ce que nous pourrions croire, ce ne sont pas que les femmes qui sont victimes de violence sexuelle, mais les enfants le sont également, d'où la vulnérabilité de ces deux groupes dont nous avons pu faire mention au préalable. Comme l'indique Khazri (2011, p. 123) dans *Le développement durable et les conflits armés*, « selon l'Organisation mondiale de la Santé, une femme sur cinq a été victime d'une forme de violence sexuelle et un viol signalé sur trois concerne des enfants, dont 13 %

ont moins de dix ans », la violence sexuelle est bel et bien une arme de guerre. Les femmes et les enfants sont donc instrumentalisés pour servir les horreurs du conflit, et ce, au détriment de leur santé. De ce fait, l'espérance de vie est réduite, comme l'auteure l'affirme, « les enfants des pays pauvres qui ont connu un conflit risquent deux fois plus de mourir avant leur cinquième anniversaire que les enfants des pays pauvres qui n'ont pas connu de conflit » (Khazri, 2011, p. 123).

Comme nous avons pu le justifier dans cette section, lorsqu'un conflit ethnique éclate, la santé des populations est mise en jeu. Qu'elle soit physique ou psychologique, l'état de santé des individus influence leurs comportements, la satisfaction de leur développement ne devient plus une priorité dans la mesure où ceux-ci sont en mauvaise santé. Si la population n'est pas en sécurité lors d'un conflit, il y a de grandes chances qu'elle soit en mauvaise santé, comme Basty (2008) l'a fait comprendre, la santé est liée à la sécurité. Même si l'éducation, autant que la santé et la sécurité, est un facteur de développement social, nous verrons dans la section suivante que celle-ci passe au troisième plan.

5.3. Conflit et éducation

En temps de conflit ethnique, il serait compréhensible d'observer une chute du taux de scolarisation. En plus de ne pas se sentir en sécurité dans les écoles qui peuvent être attaquées, les populations n'ont pas forcément la force physique ou psychologique d'y aller. À cause des traumatismes physiques et psychologiques liés aux violences du conflit, les citoyens ne sont pas en bonne santé pour apprendre et accumuler des connaissances. Comme le fait remarquer Lanoue (2006, p. 8) dans *Éducation, violences et conflits armés en Afrique subsaharienne : Bilan critique de nos connaissances et*

perspectives de recherches, « les systèmes éducatifs deviennent-ils des buts de guerre, à la fois cibles et conquêtes des belligérants ».

Au-delà des conséquences immédiates que les conflits ont sur l'éducation, entre autre la baisse du taux de scolarisation causée par la destruction des infrastructures éducatives, les conséquences sur le long terme sont bel et bien réelles. En effet, toutes ces infrastructures se doivent d'être reconstruites en tenant compte de la durée du conflit et de la durée des reconstructions. Ainsi, certaines organisations telles que le HCR (Haut-commissariat aux réfugiés), l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) ou encore l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) parlent de l'« éducation en situation d'urgence ». Ceci dit, cette notion d'urgence éducative dans le cadre des conflits reste à redéfinir, car comme Sinclair (2003) l'a affirmé, la déscolarisation peut durer « plusieurs années, voire plusieurs décennies » (cité par Lanoue, 2006, p. 9).

Cette incapacité pour les populations à poursuivre une activité telle que s'instruire à cause d'un état de santé qui se dégrade face à une atmosphère d'insécurité impacte directement sur le développement social de celles-ci. En effet, si nous nous fions à la définition du développement social d'Avenel (2016), l'éducation en fait partie. Sans une éducation décente, les populations ne peuvent pas mettre en application certains apprentissages, certaines connaissances qui leur permettraient de prendre les bonnes décisions, de faire les bons choix afin de s'insérer dans la société. Ainsi, trouver un emploi, un logement ou même construire des relations interpersonnelles devient un défi permanent, que ce soit sur le court, le moyen ou le long terme.

Les auteurs Berton-Ofoueme et Mbemba-Souebelet (2010) dans *Impacts des conflits sur l'éducation dans le sud du département du Pool (République du Congo)* illustrent nos propos en prenant l'exemple du Congo. D'après eux, entre 1998 et 2002, « dans la plupart des localités (Vinza, Kindamba, Mbanza-Ndunga, Kinkala, Mindouli), l'éducation n'est plus assurée et les effectifs dans les cycles primaire et secondaire baissent de 90 % », de plus, « du fait de la fermeture des deux lycées, le pourcentage d'élèves poursuivant la scolarité après 16 ans chute à moins de 1 % » (Berton-Ofoueme & Mbemba-Souebelet, 2010, p. 137). D'une part, le taux de fréquentation des écoles diminue, mais d'autre part, l'aspect qualitatif de l'éducation est également à remettre en cause lors des conflits. La qualité de l'enseignement peut être remise en question du fait d'un manque d'enseignant compétent, par souci de santé et de sécurité ceux-ci désertent les zones de conflit. Ce témoignage d'un parent recueilli par les auteurs vient renforcer nos dires.

Regardez, ce jeune homme est revenu au village après son échec scolaire à Brazzaville ; il n'a pas pu obtenir le BEPC. Faute d'enseignants qualifiés, nous l'avons pris pour encadrer les enfants. À votre avis, a-t-il suffisamment de connaissances à transmettre aux enfants ? Il abrutit les élèves, car lui-même ne comprend pas bien ce qu'il enseigne. C'est du bricolage ! Mais, nous n'avons pas de choix (Berton-Ofoueme & Mbemba-Souebelet, 2010, p. 138).

Au Congo, les impacts sur le long terme dont nous avons pu faire mention plus haut se sont avérés réels, comme l'affirment les auteurs, « les enfants, âgés de six ans en 1998 qui n'ont pas pu être scolarisés à cause de l'instabilité ont treize ans, en 2004 et ne peuvent plus suivre de scolarité normale. Le même cas se pose pour les ceux du secondaire premier cycle qui ont vingt ans en 2004, voire plus » (Berton-Ofoueme & Mbemba-Souebelet, 2010, p. 140).

Dès lors, il devient très difficile, voire impossible, pour les individus d'acquérir les repères et les normes comportementales nécessaires à une bonne insertion sociale. Des conventions tirées de l'éducation des parents, mais également des institutions. Ce témoignage d'un paysan vient également confirmer nos propos.

Mon père fut un agriculteur instruit. Je suis agriculteur et je sais lire et écrire. La preuve, je n'ai pas besoin d'interprète pour discuter avec vous (s'adressant à l'enquêteur). Mais, tous ces enfants non scolarisés ne pourront pas discuter. Demain, ils seront des agriculteurs analphabètes. Que deviendra cette région dans vingt ans ? Tout une génération est sacrifiée (Berton-Ofoueme & Mbemba-Souebelet, 2010, p. 140).

Malgré une grande volonté de la part des individus de garder un niveau culturel et intellectuel approprié, les conflits ethniques empêchent la réalisation de tels objectifs et marquent les individus sur la durée, que ceux-ci soient impliqués ou non dans le conflit. Même si certains trouvent la force de se scolariser dans les pays frontaliers, comme ça pu être le cas du Burkina Faso qui a accueilli des ressortissants et des réfugiés ivoiriens en 2004, le niveau et la qualité de l'éducation laissent tout de même à désirer.

Lors des conflits, l'accès à l'éducation ne devient plus une priorité, que ce soit pour les populations qui veulent tout d'abord être en sécurité et en bonne santé, ou pour les parties impliquées dans le conflit qui veulent tout d'abord obtenir ce pour quoi le conflit a été déclenché. Selon l'UNESCO (2011), « vingt et un pays en développement dépensent plus pour l'armement que pour l'éducation », selon elle, « si ces pays réduisaient de 10 % leurs dépenses militaires, ils pourraient scolariser 9,5 millions d'enfants de plus » Khazri (2011, p. 123). Ces chiffres démontrent bien que lors d'un conflit le développement social n'est plus prioritaire, l'éducation y étant lié.

Comme nous avons pu l'expliquer dans notre cadre conceptuel, les aspects sécuritaire, sanitaire et éducatif sont des éléments caractéristiques du développement social d'une population. Cependant, ceux-ci restent interdépendants, de ce fait, en temps de conflit ethnique, l'impact du conflit sur l'une de ces dimensions se répercute automatiquement sur l'autre et ainsi de suite. Le manque de sécurité peut entraîner des problèmes de santé qui eux-mêmes peuvent empêcher la poursuite de certaines activités telles que l'accès à une éducation en allant à l'école.

Même si cela ne faisait pas partie de nos objectifs, nos recherches ont tout de même démontré que les conflits ethniques pouvaient avoir des répercussions autres que sur le développement de la population. En effet, certains parviennent à tirer profit des conflits ethniques, nous en dirons quelques mots dans la prochaine section.

5.4. Des profits dans le conflit

Pourquoi les conflits perdurent ? Cette question serait pertinente si nous la posions. Certains conflits durent plusieurs années, car ils sont un avantage pour certains qui en tirent des bénéfices, nous pouvons donner l'exemple du massacre interethnique rwandais qui a duré de 1960 à 1994 (Ménielle, 2008, paragr. 3). Plutôt que de parler d'avantage ou de bénéfice, Châtaigner et Margot (2007) font mention d'« économie de guerre » dans leur ouvrage intitulé *États et sociétés fragiles : entre conflits, reconstitution et développement*. Selon eux, ces conflits « créent des avantages et des profits pour un grand nombre d'acteurs [...]. Ces derniers ont tout intérêt à ce que la situation de tension et d'antagonisme se perpétue, tandis que la majorité des populations s'enfoncent dans un cycle d'appauvrissement et de perte d'accès à un certain nombre de biens sociaux [...] » (Châtaigner & Margot, 2007, p. 10).

En effet, la quête de pouvoir étant l'un des facteurs de conflit ethnique comme nous l'avons mentionné dans la problématique, renoncer aux conflits serait renoncer au pouvoir, donc à un certain nombre d'avantages et de privilèges. Nous faisons ici référence à une élite corrompue, à des groupes armés et même à des entreprises occidentales ou locales qui se rallient à diverses causes du conflit. Pour ces catégories, « le retour à un État souverain capable d'affirmer son autorité et d'assurer les conditions d'une paix durable marquerait en effet la fin de leurs dividendes » (Châtaigner & Margot, 2007, p. 11).

Dans *Enjeux et défis du développement international* de Beaudet et Haslam (2014), les auteures Cambrezy et Zahar (2012) font mention d'une « économie parallèle ». Une économie qui, selon elles, « peut être extrêmement lucrative pour ceux qui la contrôlent, mais aussi très dommageable pour l'économie locale » dans la mesure où « la guerre serait un instrument d'accumulation de richesses privées » (Cambrezy & Zahar, 2012, p. 297).

Pour les groupes peu éduqués et sans emploi, notamment les jeunes, les conflits ethniques sont alors un bon moyen de s'enrichir facilement, soit par le biais des pillages exercés la plupart du temps sous la menace et la violence, soit par le biais des élites qui dirigent les groupes armés dont font partie ces jeunes. Il y a donc un « semblant » de développement qui s'effectue en marge de la société et qui ne contribue pas à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population puisque seulement une petite partie de celle-ci profite de l'accaparement des ressources. Les auteurs Châtaigner et Margot ainsi que Cambrezy et Zahar s'accordent donc sur le fait que « la difficulté de résolution des conflits internes découlerait du fait que la guerre garantit

l'enrichissement des combattants, alors que la paix va à l'encontre de leurs objectifs économiques » (Cambrezy & Zahar, 2012, p. 297). Ainsi, il devient bien plus aisé pour certains acteurs de lancer un business en contournant des règles et des lois contraignantes qu'ils n'auraient pu déjouer en temps de paix.

Les conflits ethniques mettent donc en exergue deux camps bien distincts, d'un côté une partie de la population qui voit son développement affecté par un manque de sécurité, de santé et d'éducation et de l'autre, une partie de la population qui profite de ces conflits pour s'enrichir et garder le pouvoir. Lors des conflits, l'influence et le pouvoir de cette élite corrompue à tendance à s'étendre grâce à des groupes qui, influencés par l'appât du gain, n'hésitent pas à rejoindre les causes du conflit, peu nobles soient-elles. Ce ralliement à des groupes armés perpétue le conflit et appauvrit davantage les populations en impactant sur leur développement social.

6. Conclusion

Pour conclure ce travail qui porte sur les conflits ethniques et leurs impacts sur le développement social de la population, nous pouvons dire qu'un cheminement plutôt classique de recherche a été adopté. Grâce à une revue de la littérature, la problématique a permis de mettre en exergue les types de conflits. Ceux-ci peuvent être interétatiques, c'est-à-dire entre deux États, ils peuvent aussi être intraétatiques, c'est-à-dire au sein d'un même État ou alors sur le plan régional, ainsi le conflit peut se transférer d'une région à une autre.

Les sources de ces conflits ont également pu être mises en avant, il y a les aspects économiques avec la remise en cause de la mondialisation, de ce désir permanent de progrès et de la répartition des richesses. Il y a l'aspect politique dans la mesure où une

lutte pour l'accès au pouvoir, donc pour le contrôle et la gestion des ressources, est présente. Avec cette perspective, il y a une instrumentalisation du conflit. Il y a également l'aspect socioculturel, il est question ici de religion, de mode de vie, de langue ou encore d'immigration. Ces éléments peuvent créer des animosités entre deux ethnies. Puis l'aspect historique qui est axé sur la colonisation et l'hétérogénéité de la population qui a tendance à accentuer le sentiment d'appartenance à un groupe en particulier.

La bonne foi et certaines valeurs humaines sont utilisées lors des conflits, notamment par certains porte-parole, représentants ou dirigeants informels pour tenter de les atténuer. De plus, l'arrivée de certains organismes joue un rôle prépondérant dans le sens où leur expertise et leur légitimité leur octroient le droit d'intervenir et de mettre en place des accords et des traités de paix. Ils deviennent des médiateurs. L'État a sans doute un rôle à jouer également dans le rétablissement de l'ordre, encore faut-il qu'il en ait les capacités et surtout la volonté. Ainsi, ces éléments indiquent la possibilité de résolution de ces conflits, il y a des solutions.

Malgré quelques études de cas, il reste difficile de trouver des réponses concernant les répercussions que ces conflits ethniques ont sur la population. Hormis la perte de vie humaine, nous avons voulu analyser les liens entre les conflits et le développement social d'une population. Nous nous sommes alors focalisé sur certaines dimensions en particulier, notamment la sécurité, la santé et l'éducation. Démontrer que les concepts de sécurité, de santé et d'éducation font partie du développement social, montrer que ces concepts sont liés les uns aux autres et effectuer le lien entre les conflits et le développement social. Ces trois objectifs, qui selon nous ont été atteints, ont permis de répondre à notre question de recherche tout en suivant une méthodologie bien précise.

La question de recherche était la suivante : quelles sont les conséquences des conflits ethniques sur le développement social des populations des États fragiles d'Afrique en temps de guerre civile depuis les années 90 ?

Pour mener à bien cet essai, nous avons décidé d'opter pour une recherche de type qualitative, le but de la recherche étant axé sur la compréhension et l'explication d'un fléau, d'un phénomène. Avec des données de type secondaire, l'analyse de contenu a été privilégiée. L'étude de notre corpus de textes a contribué à l'émergence de thèmes ou d'unités d'analyse liés au développement social et au conflit, ceux-ci sont par la suite devenus des concepts. Nous faisons ici référence au développement social, à la guerre civile, à l'ethnie, au conflit, à la violence, aux États fragiles, à la santé, à la sécurité et à l'éducation.

Suite à l'analyse et à l'interprétation que nous avons pu faire de notre corpus de textes, nous pouvons maintenant affirmer que les conflits ethniques ont bel et bien des répercussions sur le développement social d'une population. Tout d'abord, qu'ils soient impliqués ou non dans les conflits, nous avons vu que ces affrontements ethniques mettaient les individus dans une position d'insécurité, de peur. Cette insécurité peut être autant physique que matérielle. Ensuite, nous avons expliqué comment ces conflits impactaient la santé des populations. La destruction des infrastructures (maisons, écoles, hôpitaux, etc.) comme stratégie d'attaque handicape et contribue à la prolifération des maladies. Qu'elle soit physique ou psychologique, la santé est atteinte. Puis, nous avons compris que l'éducation ne devenait plus une priorité puisque être en sécurité et ensuite en bonne santé devient une urgence pour les protagonistes.

Au-delà de ces aspects liés au développement de l'individu en temps de conflit, nous nous sommes aperçu que certains acteurs du conflit pouvaient tirer avantage de celui-ci. En effet, l'élite corrompue, les groupes armés et parfois même les filiales occidentales tendent à s'enrichir et à s'accaparer les ressources du pays en question. La majeure partie des budgets destinés au bien-être de la population sont ainsi détournés au profit du conflit et souvent au profit des belligérants. Les écoles, les hôpitaux et les instances administratives ne sont plus financés. De ce fait, mettre fin au conflit porterait préjudice à ces groupes dans la mesure où leurs intérêts axés sur l'enrichissement personnel au détriment des victimes ne seraient plus satisfaits.

Cela dit, nous nous devons tout de même de mentionner que cet essai est loin d'être parfait. En effet, cette recherche a des limites puisque notre travail est uniquement basé sur de la recherche documentaire. Une triangulation des sources aurait permis de s'assurer que les données recueillies représentent bien la réalité, une combinaison de recherche documentaire et d'entrevues par exemple.

Une ethnographie aurait également pu être utilisée pour effectuer cette recherche compte tenu du sujet. Comme Anadon (2006, p. 20) l'explique dans *La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents*, « l'ethnographie est perçue comme une approche qui requiert une immersion directe du chercheur dans le milieu étudié afin d'appréhender le « style de vie » d'un groupe à partir de la description et de la reconstruction analytique et interprétative de la culture, des formes de vie et de la structure sociale du groupe étudié ». De ce fait, il aurait été pertinent avec cette stratégie de faire des entrevues d'individus ayant été impliqués dans des conflits, mais pour des questions de temps, de position

géographique et de budget, la collecte de données aurait été bien plus compliquée à effectuer.

Notre échantillon peut également faire partie des limites, le nombre de textes que nous avons sélectionnés pour constituer notre corpus n'est peut-être pas assez important. Néanmoins, les textes sélectionnés sont selon nous les plus pertinents compte tenu de notre sujet d'étude. De plus, la saturation des données a d'après nous été atteinte, l'ajout d'autres informations aurait donc été superflu étant donné que les mêmes informations revenaient constamment.

En espérant que ce travail permette de mieux comprendre le phénomène de conflit ethnique, nous estimons également que cet essai a permis l'apport de quelques connaissances nouvelles. Comme en font mention Campenhoudt, Marquet et Quivy (2017, p. 319) dans *Manuel de recherche en sciences sociales*, « il s'agit ici de mettre en évidence en quoi la recherche a permis de mieux connaître ce phénomène », dans notre cas, c'est être plus à même de saisir et d'expliquer la raison pour laquelle les conflits ethniques sont si difficiles à appréhender, à gérer et à arrêter. En l'occurrence, c'est la section consacrée au profit tiré des conflits qui y contribuera.

Le travail d'analyse et d'interprétation effectué a permis de soulever certaines interrogations concernant les conflits ethniques, notamment sur la question de pauvreté ou encore sur celle de la bonne gouvernance. Ces questions pourraient servir à des recherches futures ou complémentaires. Dans l'ouvrage intitulé *Paix et pauvreté : Un développement équitable pour réduire les conflits*, les auteures Bryant et Kappaz (2008, p. 10) expliquent que « la réduction de la pauvreté contribue à augmenter les chances de paix en réduisant les incidences de conflits susceptibles de générer et de nourrir la

guerre ». Cette affirmation est plutôt pertinente puisqu'il est vrai que l'une des causes des conflits ethniques, comme nous avons pu l'expliquer dans la problématique, est la dimension économique, en d'autres termes, la mauvaise répartition des ressources. Une coopération avec les organismes d'aide internationale dans la mise en place de politiques de réduction de la pauvreté permettrait peut-être d'atténuer les tensions au sein des populations.

La notion de gouvernance peut être également une piste à explorer dans la mesure où, selon nous, elle va de pair avec la question de pauvreté. Avec la gouvernance, l'accent est mis sur les dysfonctionnements internes des pays concernés, selon les institutions de Bretton Woods, la gouvernance désigne « un ensemble de prescriptions en matière de gestion administrative et politique » (Campbell, 2005, p. 1). L'objectif étant de fournir aux États la capacité de maîtriser leur dynamique de marché et d'avoir une bonne gestion publique. Une bonne gouvernance permettrait donc de réduire les taux de pauvreté et de réduire également certains phénomènes tels que la corruption qui peut contribuer à perpétuer les conflits. Comme nous avons pu l'expliquer, en cas de conflit, la corruption au sein de l'élite les incite à privilégier leurs intérêts au détriment de ceux de la population. Ainsi, des recherches peuvent être effectuées sur les liens entre la pauvreté, la gouvernance et les conflits.

Bibliographie

- Alain, P. (2007). *Les États fragiles ou en crise : Le cas du Liban*. (Rapport de stage, Maîtrise en administration publique, Ecole national d'administration publique, Montréal, Québec). Repéré à <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2014/03/030617282.pdf>
- Anadòn, M. (2006). La recherche « dite » qualitative : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.
- Avenel, C. (2016). Le travail social au défi du développement social. *Vie sociale*, 13(1), 115-137. doi:<https://doi.org/10.3917/vsoc.161.0115>
- Balzacq, T. (2003). Qu'est-ce que la sécurité nationale ? *Revue internationale et stratégique*, 52(4), 33-50. doi:<https://doi.org/10.3917/ris.052.0033>
- Banque Mondiale. (2005). *Briser la spirale des conflits: Guerre civile et politique de développement*. Bruxelles, Belgique : De Boeck Supérieur, & M. Berry, Trad.)
- Basty, F. (2008). La sécurité humaine : Un renversement conceptuel pour les relations internationales. *Raisons politiques*, 32(4), 35-57. doi:<https://doi.org/10.3917/rai.032.0035>
- Batchom, P. E. (2016). La guerre civile " transfrontalière " : note introductive et provisoire sur les fortunes contemporaines de la guerre civile. *Politiques et sociétés*, 35(1), 103-123. doi: <https://doi.org/10.7202/1035794ar>
- Berton-Ofoueme, Y., et Mbemba-Souebelet. (2010). Impacts des conflits sur l'éducation dans le sud du département du Pool (République du Congo). *Autrepart*, 54(2), 133-146. doi:<https://proxybiblio.uqo.ca:2069/10.3917/autr.054.0133>
- Bossuroy, T. (2006). Déterminants de l'identification ethnique en Afrique de l'Ouest. *Afrique contemporaine*, 220(4), 119-136. doi:<https://doi.org/10.3917/afco.220.0119>
- Bryant, C., et Kappaz, C. (2008). *Paix et pauvreté: un développement équitable pour réduire les conflits*. Paris, France : Editions Charles Leopold Mayer, & A. Blin, Trad.)
- Cambrezy, M., et Zahar, M.-J. (2012). Le développement, les conflits et les Etats fragiles. Dans P. Beaudet et P. Haslam (dir.) *Enjeux et défis du développement international* (p. 295-314). Ottawa, Ontario : Les presses de l'Université d'Ottawa.
- Campbell, B. (2005, décembre). *Bonne gouvernance, réformes institutionnelles et stratégies de réduction de la pauvreté : sur quel agenda de développement? Gouvernance pour le développement au 21e siècle : Vues d'Afrique et d'Amérique Latine*. Colloque présenté par le CERIUUM.
- Campenhoudt, L., Marquet, J., et Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, France : Dunod.

- Centre de ressources et d'information sur l'intelligence économique et stratégique. (s.d.). *Sécurité économique*. Repéré à Centre de ressources et d'information sur l'intelligence économique et stratégique: <https://portail-ie.fr/ressource/glossary/44/securite-economique>
- Chanda, T. (2014). Rwanda: aux origines du génocide. *RFI Afrique*, 1.
- Châtaigner, J.-M., et Magrot, H. (2007). *Etats et sociétés fragiles : Entre conflits, reconstitution et développement*. Paris, France : Editions Karthala.
- Chevrier, J. (2009). La spécification de la problématique. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (5^e éd., p. 53-87). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- CNRTL. (s.d.). *Education*. Repéré à <http://www.cnrtl.fr/definition/education>
- CNRTL. (s.d.). *Sécurité*. Repéré à <http://www.cnrtl.fr/definition/s%C3%A9curit%C3%A9>
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale. (2005). *Conflits et développement: un défi pour la réalisation des Objectifs du Millénaire*. document d'information, FAO.
- Comité International de la Croix-Rouge. (2015). *Qu'est-ce-que la sécurité économique ?* Repéré à Comité International de la Croix-Rouge: <https://www.icrc.org/fr/document/quest-ce-que-la-securite-economique>
- Delors, J. (1996). *L'éducation, un trésor est caché dedans*. Paris, France : Odile Jacob.
- Driedger, L. (2015). Identité ethnique. Dans *L'encyclopédie Canadienne*. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/identite-ethnique>
- Dufresne, J. (1985). La santé. Dans J. Dufresne, F. Dumont, et Y. Martin, *Traité d'anthropologie médicale* (p. 985-1013). Québec, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC) et les Presses universitaires de Lyon (PUL).
- Durkheim, E. (1893). *De la division du travail social*. Paris, France : Les Presses universitaires de France.
- Durkheim, E. (s.d.). *Essais de définition*. Repéré à Institut français de l'éducation: <http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/recherche-et-formation/RR001-10.pdf>
- Easterly, W. R. (2009). *Le fardeau de l'homme blanc : l'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres*. Genève, Suisse : Markus Haller.
- Fortin, M.-F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*. Montréal, Québec : Chenelière éducation.
- Gaulme, F. (2011). « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale. *Politique étrangère*, (1), 17-29. doi:<https://doi.org/10.3917/pe.111.0017>

- Geiser, C. (1998). *Approches théoriques sur les conflits ethniques et les réfugiés*. Repéré à http://www.paixbalkans.org/contributions/geiser-parant_bosnie.pdf
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2008-2009). *Qu'est-ce que le développement social?* Repéré à https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies/presentation/content/questce_queledeveloppementsocial.html
- Grandvoinet, H., et Schneider, H. (1998). *Séminaires du Centre de Développement, La gestion de conflits en Afrique Un défi permanent: Un défi permanent*. Paris, France : OECD Publishing.
- Hobsbawm, E. (1993). Qu'est-ce qu'un conflit ethnique? *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100, 51-57. doi:<https://doi.org/10.3406/arss.1993.3072>
- Hugon, P. (2001). L'économie des conflits en Afrique. *Revue internationale et stratégique*, 43(3), 152-169. doi:<https://doi.org/10.3917/ris.043.0152>
- Hugon, P. (2006). Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique. *Afrique contemporaine*, 218(2), 33-47. doi:<https://doi.org/10.3917/afco.218.47>
- Jacquemot, P. (2009). L'économie politique des conflits en République démocratique du Congo. *Afrique contemporaine*, 230(2), 187-212. doi:<https://doi.org/10.3917/afco.230.0187>
- Kàc, S. (2012). *La problématique des conflits en Afrique: le cas de la Somalie, de la Côte d'Ivoire et de la RDC* (Mémoire de maîtrise, Université Gaston-Berger, Saint-Louis, Sénégal) Repéré à https://www.memoireonline.com/09/12/6119/m_La-problematique-des-conflits-en-Afrique-le-cas-de-la-Somalie-de-la-Cte-dIvoire-et-de-la-RDC8.html.
- Khazri, A. (2011). Le développement durable et les conflits armés. *Télescope*, 17(2), pp. 114-130.
- Lacroix, M., et Sabbah, C. (2007). La violence sexuelle contre les femmes dans les pays en guerre et vivant des conflits ethniques : défis pour la pratique. *Reflets*, 13(1), 18-40. doi:<https://doi.org/10.7202/016811ar>
- Lagrange, H. (1993). La pacification des moeurs à l'épreuve : l'insécurité et les atteintes prédatrices. *Déviance et société*, 17(3), 279-289. doi:<https://doi.org/10.3406/ds.1993.1308>
- Lanoue, E. (2006). *Éducation, violences et conflits armés en Afrique subsaharienne : Bilan critique de nos connaissances et perspectives de recherches*. Repéré à <http://rocare.org/Lanoue.pdf>.
- Le Gouriellec, S. (26 octobre 2017). La lecture exclusivement ethnique des conflits en Afrique est fallacieuse. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/10/26/la-lecture-exclusivement-ethnique-des-conflits-en-afrique-est-fallacieuse_5206416_3212.html

- Le Gouriellec, S. (25 octobre 2017). L'Afrique est-elle rongée par les guerres ethniques ? *The conversation*. Repéré à <http://theconversation.com/lafrique-est-elle-rongee-par-les-guerres-ethniques-85577>
- Légaré-Tremblay, J.-F. (21 janvier 2015). Le grand conflit oublié. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/monde/429438/rdc-le-grand-conflit-oublie>
- Legouté, J. (2001). Définir le développement : Historique et dimensions d'un concept plurivoque, *cahier de recherche*, 1(1), 1-43. Repéré à <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/legoute2.pdf>
- Mace, G., et Pétry, F. (2000). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche* (2^e éd.). Laval, Québec : Les presses de l'Université Laval.
- Maurice, P., Lavoie, M., Charron, R., Chapdelaine, A., Bonneau, H., Svanström, L., . . . Romer, C. (1998). *Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels*. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/149_securitepromotion.pdf
- Mbonabucya, J. (1998). *Ethnicité et conflit ethnique : Approches théoriques, en perspective de l'analyse du conflit des Rwandais* (Mémoire de licence, Université de Genève, Genève, Suisse). Repéré à <https://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/5203/2508.pdf?sequence=1>
- McRae, R., et Hubert, D. (2002). *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie*. Montréal, Québec : Les presses de l'Université McGill-Queen's.
- Menchi, P., et Mignard, J.-F. (2008). *Le développement social local contre le repli ethnique : Pour se réconcilier avec une identité collective*. Toulouse, France : Edition érès.
- Ménielle, J. (21 novembre 2008). La chronologie du conflit en République démocratique du Congo. *20 minutes*. Repéré à <https://www.20minutes.fr/monde/274324-20081121-chronologie-conflit-republique-democratique-congo>
- Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse côté jeans & côté tenue de soirée*. Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Nay, O. (2013). Grand angle: La théorie des « États fragiles » : un nouveau développementalisme politique ? *Gouvernement et action publique*, 1(1), 139-151. doi:<https://doi.org/10.3917/gap.131.0139>
- Organisation mondiale de la santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Repéré à https://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_fr.pdf
- Perspective monde. (s.d.). *Guerre Civile*. Récupéré sur perspective.usherbrooke: <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1593>

- Picouveau, F. (1997). Le conflit, une opportunité de changement. *Autres temps* (53), 18-27. doi: <https://doi.org/10.3406/chris.1997.1929>
- Raczka, W. (1996). Le conflit ethnique : sa nature et les moyens de sa prévention par la communauté internationale. *Relations Internationales*, (88), 397-426. Repéré à <https://proxybiblio.uqo.ca:2146/docview/1297876544/fulltextPDF/10C87E4444C44B76PQ/1?accountid=14724>
- Rist, G. (2007). *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*. Paris, France : Presses de Sciences Po.
- Robert, L. (2006). Développement social, une politique sociale en émergence? Dans M. Tremblay, P-A. Tremblay et S. Tremblay (dir.), *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*. (p. 48-65). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Sauriol, E. (2007). *Comprendre les conflits dits "ethniques" : Le conflit Sénégal-Mauritanien de 1989*. (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec). Repéré à <https://archipel.uqam.ca/4846/1/M9936.pdf>
- Schloms, M. (2005). Le dilemme inévitable de l'action humanitaire. *Cultures & conflits*, 85-102. DOI : 10.4000/conflits.1924
- Shyaka , A. (s.d.). *Le conflit Rwandais : Origines, Développement et Stratégies de sortie*. Repéré à <http://cec.rwanda.free.fr/documents/doc/Doc-Rwandais/Le-conflit-rwandais-Anastase-Shyaka.pdf>
- Teodor, S. (1997). L'idée de progrès, 1997. Récupéré à <https://sniadecki.wordpress.com/2017/01/24/shanin-progres-fr/>
- Tesfaye, F. (2007). Statistique(s) et génocide au Rwanda : sur la genèse d'un système de catégorisation "génocidaire" (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec). Repéré à <https://archipel.uqam.ca/4759/1/M9995.pdf>
- Tönnies, F. (2010). *Communauté et société : Catégories fondamentales de la sociologie pure*. Paris, France : Presses Universitaire de France.
- Tranca, O. (2007, mars 6). La diffusion des conflits ethniques : Une approche dyadique. *Etudes internationales*, 37(4), 501-524. doi:<https://doi.org/10.7202/014627ar>
- Université de Montréal. (s.d.). *Définition d'un conflit*. Repéré à <https://harcelement.umontreal.ca/les-conflits/definition-dun-conflit/>
- Véron, J.-B. (2006). Introduction thématique : Conflit, sécurité et développement : un nouveau paradigme, mais pour quels usages ? *Afrique contemporaine*, 218(2), 19-32. doi:<https://doi.org/10.3917/afco.218.32>
- Wuilbercq, E. (6 août 2018). En Ethiopie, plus de 1 million de déplacés après des violences communautaires. *Le Monde*. Repéré à <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/08/06/en-ethiopie-plus-d-un-million->

de-deplaces-apres-des-violences-
communautaires_5339907_3212.html?xtmc=conflit_ethnique&xtcr=11